



LE PETIT MAGSTATTOIS

Em Elsass !



Automne 2022

Le mot du Maire	3
Le compte rendu des conseils.....	4
Les projets en cours.....	22
La journée citoyenne.....	24
Le temps de Noël.....	27
Etat-civil	28
Les Grands anniversaires	28
« Et si on se posait un instant ?... »	30
La Chorale Sainte Cécile	32
L'Association Culturelle	34
Amicale des Sapeurs Pompiers	35
Les Ptits Loustics	36
Les dernières nouvelles des écoles du RPI Magstatt-le-Bas et Magstatt-le-Haut.....	38
Les entrepreneurs de notre village.....	43
Brigade Verte d'Alsace.....	45
FREDON : Lutte contre l'ambroisie.....	46
Divers	49
La sophrologie à Magstatt le Bas	50
Dans nos quartiers	53
Les photos de nos lecteurs :.....	54
Jouons un peu.....	55
Informations pratiques	56

À noter

- **Vendredi 25 novembre, à partir de 17h30 :**
Ouverture du Temps de Noël
- **Dimanche 4 décembre :** Déjeuner des aînés
- **Vendredi 27 janvier 2023, à 18h30 :** Vœux du Maire
à la salle La Menuiserie
- **Samedi 18 mars 2023 :** Feu de Carnaval
organisé par l'Amicale des Sapeurs Pompiers



Le mot du Maire

Bien chers Magstattoises et Magstattois,

Nous vous proposons la nouvelle édition automnale 2022.

Le monde « naturel » autour de nous semblait permanent, stable. Bien des conditions matérielles se sont améliorées, notre espérance de vie s'est allongée, nous ne manquons de rien dans cette société d'abondance et paradoxalement cette situation est en train de coïncider avec une usure accélérée des écosystèmes : la consommation des énergies fossiles est en train de produire des effets sur le climat. A présent la situation est telle que nous devons prendre des mesures pour lutter contre l'inflation galopante du prix de l'énergie. Notre Conseil réfléchit et agit pour réduire les factures si nous voulons encore pouvoir investir et tenir des projets futurs.



Depuis ce printemps, plusieurs actions ont été menées : installation de miroirs pour sécuriser des sorties (rue Zumstein et rue d'Uffheim/Gauser), mise en place du cadre recevant l' horloge de l'église à présent installée, création en collaboration avec le Club Vosgien de sentiers balisés, pour nos jeunes : accueil de la Caravane des Écritures, présence hebdomadaire d'un foodtruck, mise en place de la nouvelle aire de jeux pour nos enfants ; et enfin organisation de la journée citoyenne qui a été un beau moment de partage de travail pour notre communauté où de nombreux habitants ont mis au service de tous, leurs différentes compétences... charpentiers, jardiniers, électriciens, peintres... Grand Merci à eux.

L'heure d'hiver s'est installée, on rentre plus tôt dans nos maisons et on pense déjà aux fêtes de fin d'année : Je vous donne rendez-vous à notre ouverture du temps de l'Avent, soirée conviviale d'échange qui préfigure la période de Noël et qui fut une belle réussite l'année dernière.



Enfin, je ne peux terminer ce mot sans repenser à cette extraordinaire Fête que les enfants des Écoles - nouveaux et plus anciens – leurs parents, les enseignants, les associations, le Conseil, les élus, ma famille ont organisé lors de mon départ du poste d'enseignant. Moment inoubliable, chargé d'émotion, et je tiens à remercier chaleureusement celles et ceux qui ont préparé cette surprise.

Les membres de la commission de rédaction, Clarisse, Christophe, Robert et tout le conseil Municipal, vous souhaitent une bonne lecture.

Ech wénsch Eich a interessants Lasa.

Le compte rendu des conseils

A noter

Tous les comptes rendus de Conseils Municipaux sont affichés dans leur intégrité sur le panneau d'affichage de la mairie pendant un mois. Au-delà de ce délai, ils restent consultables en mairie.

Conseil du 30 mai 2022 :

FINANCES

Acceptation d'un chèque de l'Association de Gestion :

L'Association de Gestion « la Menuiserie » a adressé en mairie, un chèque d'un montant de 880€ correspondant à la part de consommation d'énergie facturée aux locataires de la salle communale pour les exercices de 2019 à 2021.

➔ LE CONSEIL MUNICIPAL décide d'accepter le chèque d'un montant de 880 €.

Rectification de la délibération du vote du budget primitif 2022 du 11 avril, suite à une faute de frappe :

➔ LE CONSEIL MUNICIPAL décide d'approuver la correction du budget primitif lequel s'équilibre aux chiffres suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	608 247,03 €	343 883,72 € (au lieu de 345 383,72 €)
DEPENSES	608 247,03 €	343 883,72 € (au lieu de 345 383,72 €)

Décision modificative :

Suite à l'obtention de Certificats d'Economie d'Energie (CEE) pour l'isolation de la toiture du local commercial, sis 8 rue d'Uffheim, d'un montant de 599,04 €, il appartient à la commune, dans le cadre de la convention de partenariat signée avec Saint-Louis Agglomération, de verser les frais de gestion d'un montant de 30 % des CEE, soit 179,71 €.

N'ayant pas connaissance à l'avance de l'éligibilité des dossiers de demandes d'aides financières aux Certificats d'Economie d'Energie, cette somme n'a pas été prévue au budget primitif 2022.

➔ LE CONSEIL MUNICIPAL décide de modifier le budget primitif 2022.

AIRE DE JEUX POUR LA COUR DE L'ECOLE :

Trois devis ont été demandés pour l'installation d'une aire de jeux dans la cour de l'école. Ils portent sur l'installation d'une grande structure de jeux, deux petites structures et deux buts de handball.

Les établissements HUSSON de Lapoutroie proposent pour un montant de 30 367,50 € HT (36 441 € TTC) :

- L'installation d'une grande structure sur le thème de la forêt (tranche d'âge des 2/12 ans),
- L'installation de deux petites structures multiples à ressorts (2/6 ans),
- L'installation de deux buts de handball,
- La mise aux normes des installations par des scellements, pose, montage, création d'un bac mulch et dépôt de mulch,

Les établissements ALTRAD Diffusion de Florensac proposent pour un montant de 24 688 € HT (29 625,60 € TTC) :

- L'installation d'une grande structure sur le thème d'Aladin,
- L'installation de deux petites structures multiples à ressorts (2/6 ans),
- L'installation d'un but de handball,

- La mise aux normes des installations par des scellements, pose, montage, création d'une fosse avec copeaux de bois,

Les établissements HAGS de Nîmes n'ont pas répondu à la demande de la mairie.

➔ LE CONSEIL MUNICIPAL décide d'autoriser Monsieur le Maire :

- à signer le devis des établissements Husson de Lapoutroie d'un montant de 36 441 € TTC,
- à faire les demandes d'aide financière.

MOTION POUR LE MAINTIEN DES BLOCS OPERATOIRES ET DE LA CHIRURGIE A LA CLINIQUE DE SAINT-LOUIS :

Le territoire de Saint-Louis Agglomération connaît depuis de très nombreuses années un développement économique et démographique exceptionnel.

L'agglomération compte ainsi à ce jour plus de 83 000 habitants, population dont le taux de croissance est supérieur à 1,2 % par an et notre territoire accueille donc environ 1 000 habitants de plus chaque année.

Malgré ce dynamisme remarquable, notre territoire est impacté par une désertification médicale qui s'accélère. Forte de ce constat, Saint-Louis Agglomération s'est engagée début 2021, aux côtés de l'Agence Régionale de Santé, dans l'élaboration d'un contrat local de santé dont l'objectif est d'améliorer l'attractivité médicale du territoire en favorisant, notamment, la création de maisons ou centres de santé.

Les études et les échanges menés dans le cadre de l'élaboration du contrat local ont montré que l'avenir de la Clinique de Saint-Louis conditionne en grande partie l'offre de soins pouvant être proposée aux habitants du bassin de vie de Saint-Louis Agglomération.

Or, la situation de la Clinique est préoccupante depuis de nombreuses années et il est établi qu'elle devient même critique.

Alerté, le Président de Saint-Louis Agglomération a, depuis de nombreux mois, fait part à l'Agence Régionale de Santé de sa préoccupation et de celle des élus de l'agglomération sur le devenir de la Clinique.

Par courrier du 10 décembre 2021, il a saisi officiellement la Directrice Générale de l'ARS qui, dans sa réponse du 15 février 2022, a confirmé que la Clinique se trouve dans une situation très fragile.

L'Agence précise que cette situation n'est pas nouvelle mais que la Clinique a pu se maintenir jusque-là grâce au soutien financier des pouvoirs publics qui veulent conserver une offre de soins hospitaliers sur Saint-Louis. L'ARS fait cependant le constat que la situation financière de la Clinique continue à se dégrader.

Elle a donc engagé dès 2020 une étude sur les aspects financiers, juridiques, administratifs mais également en termes d'organisation de l'offre hospitalière nécessaire au bassin de vie desservi par la Clinique.

L'une des pistes évoquées est la fermeture des blocs opératoires (entièrement rénovés il y a quelques années). Cette fermeture se traduirait par la suppression de toute activité de chirurgie, y compris ambulatoire.

Elle porterait également atteinte aux activités du cabinet de radiologie et du laboratoire d'analyse médicale implantés sur le site de la Clinique.

Les élus de Saint-Louis Agglomération veulent donc alerter les pouvoirs publics sur les conséquences dramatiques d'une telle décision sur toutes les actions déjà engagées et en projet pour développer l'attractivité médicale du territoire notamment, l'agrandissement du service des urgences, l'ouverture à l'automne 2022 du centre de dialyse AURAL, l'ouverture d'une école de formation d'aides-soignantes pouvant être complétée par une école de formation d'infirmier, la réservation de terrains appartenant à Saint-Louis Agglomération en limite Nord du site de la Clinique pour y accueillir un centre médical, le développement dans les communes de l'agglomération de projets publics et privés de maisons de santé.

La portée du Contrat local de santé en voie de finalisation serait ainsi fondamentalement remise en cause. La pérennisation, voire le renforcement, de toutes les activités de la Clinique y compris le bloc opératoire et la chirurgie ambulatoire, sont absolument indispensables pour que la population de notre territoire puisse bénéficier d'une offre de soins pertinente à laquelle elle a droit.

Après délibération, le Conseil de Communauté demande avec la plus grande insistance le maintien des blocs opératoires et de la chirurgie ambulatoire de la Clinique de Saint-Louis.

→ LE CONSEIL MUNICIPAL décide de voter la motion pour leur maintien à la Clinique.

Elle sera adressée à

- Mme la Directrice Générale de l'ARS Grand Est
- Monsieur le Préfet du Haut-Rhin
- Monsieur le Sous-Préfet de Mulhouse
- Mesdames et Messieurs les sénateurs du Haut-Rhin
- Mesdames et Messieurs les candidats aux élections législatives des 12 et 19 juin dans les 3ème et 6ème circonscriptions du Haut-Rhin
- Monsieur le Président du Conseil Régional Grand Est, Président du Conseil de surveillance du GHRMSA

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE ENTRE SAINT-LOUIS AGGLOMERATION ET SES COMMUNES MEMBRES POUR LA DISTRIBUTION DE PUBLICATIONS COMMUNAUTAIRES :

Les délibérations du 20 septembre 2017 et du 27 novembre 2017, respectivement du Conseil communautaire et du Conseil municipal de Magstatt le Bas, avaient autorisé la distribution du magazine d'information communautaire « **Mieux ensemble** » par les services municipaux de la commune et approuvé la convention de prestation de service y afférente pour une durée de 4 ans.

Cette convention étant arrivée à échéance au 1er décembre 2021, il convient de la renouveler pour une durée de 4 ans selon les mêmes conditions, mais en élargissant son champ d'application à toute publication de l'agglomération nécessitant une distribution en boîtes aux lettres. Sont ainsi concernés pour le moment, comme précédemment, le magazine « **Mieux ensemble** » à raison de trois numéros par an ainsi que de la lettre de l'Eau « **L'Aggl'Eau** » à raison de deux fois par an. La distribution de toute autre publication communautaire sera validée en Conférence des Maires et fera l'objet d'un avenant à ladite convention.

Ainsi, pour assurer une diffusion optimale de ces publications auprès des habitants de Saint-Louis Agglomération, il est proposé d'en confier la distribution aux services municipaux des Communes membres moyennant le tarif de 0,30 € par exemplaire.

Une délibération a été prise en ce sens par le Conseil Communautaire en date du 18 mai 2022.

→ LE CONSEIL MUNICIPAL décide :

- d'approuver cette proposition dans les mêmes termes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de prestation de service 2021-2025.

RECOURS CONTRE LE PGRI POUR LA PERIODE 2022/2027 :

Monsieur le Maire expose que les collectivités haut-rhinoises se sont fortement mobilisées en 2021 lors de la consultation pour le PGRI Rhin Meuse 2022/2027 (PLAN DE GESTION DES RISQUES INONDATION). Les avis recueillis à l'échelle Rhin Meuse émanent essentiellement des collectivités alsaciennes, et plus particulièrement haut rhinoises dont les avis sont majoritairement négatifs.

Suite à cette consultation quelques modifications ont été apportées au document et présentées lors de la commission inondation du 28 janvier 2022.

LES CONSEILS EN BREF...

Néanmoins, la rédaction de certaines dispositions restant particulièrement problématiques, RIVIERES de Haute-Alsace, ainsi que de nombreuses collectivités haut-rhinoises, ont demandé de nouvelles adaptations à la Préfecture de la Région Grand Est.

Le sujet le plus pénalisant concerne la non prise en compte des aménagements hydrauliques (bassins de rétention) dans la qualification de l'aléa.

Deux dispositions indiquent par exemple :

- que l'effet écrêteur d'un dispositif de stockage des eaux ne doit pas être pris en compte en matière d'urbanisme,
- que « les secteurs bénéficiant de l'effet écrêteur pour la situation « aléa de référence » restent intrinsèquement inondables »

→ Cela va à l'encontre :

- de la définition même d'un aménagement hydraulique qui précise qu'il participe à la diminution du risque d'inondation d'un territoire,
- des préconisations du PGRI qui encourage à la mise en place de telles zones. Les zones en aval de ces ouvrages sont des zones protégées et non des zones inondables. Il existe une centaine d'ouvrages de ce type dans le département qui protègent des milliers d'habitations. Avec cette rédaction, ils seront déclassés sans aucune concertation ni fondement technique ou légal.

Malgré cette nouvelle mobilisation, aucune modification n'a été apportée au document final dont l'arrêté a été signé le 21 mars 2022 et publié au journal officiel le 14 avril 2022.

Aussi lors de son dernier comité syndical le 23 mars 2022, RIVIERES de Haute-Alsace a décidé de déposer un recours contre le PGRI.

→ LE CONSEIL MUNICIPAL décide :

- de soutenir la démarche de RIVIERES de Haute-Alsace,
- d'autoriser Monsieur le Maire à former un recours gracieux à l'encontre du PGRI Rhin Meuse aux côtés de RIVIERES de Haute-Alsace et à signer tous les documents y afférents,
- d'autoriser Monsieur le Maire à former un recours contentieux à l'encontre du PGRI Rhin Meuse en cas de non aboutissement du recours gracieux et à signer tous les documents y afférents.

DEVIS KIRCHAECKERWEG :

Concernant le projet d'aménagement du Kirchaeckerweg pour l'attribution de deux permis de construire, trois devis ont été demandés portant sur la création de 300 m² de voirie en concassé avec pose des réseaux secs, électricité, branchements Télécom, éclairage public à :

- | | |
|--|------------------|
| • L'entreprise Eurovia de Colmar, qui a chiffré les travaux à | 34 519,20 € TTC, |
| • L'entreprise Encer de Roppentzwiller, qui a chiffré les travaux à | 23 307,00 € TTC, |
| • L'entreprise Bruetschy de Schlierbach, qui a chiffré les travaux à | 21 626,40 € TTC |

→ LE CONSEIL MUNICIPAL décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis des Etablissements Bruetschy de Schlierbach, d'un montant de 21 626,40 € TTC.

DEVIS TRUSTINFO, ANTENNE 4G:

Suite à une panne de l'installation fibre au niveau d'un répartiteur de Rosace, le secrétariat de mairie a été privé d'accès internet pendant plusieurs jours, la dernière semaine du mois d'avril.

Un devis a été demandé à notre prestataire de téléphonie, Trustinfo de Illzach, qui propose à la mairie une solution au cas où ce type de problème de connexion devait se reproduire. Il s'agit de la seconde panne en deux ans.

Le devis porte sur le câblage RJ45 pour une antenne 4G et s'élève à 2 505,23 € TTC avec un abonnement supplémentaire de 36 € TTC par mois.

Le coût étant relativement élevé, ce point sera revu.

Monsieur Wilhelm Mathieu, adjoint, souligne que ce genre de problème de connexion est très fréquent et dû au manque de professionnalismes des techniciens intervenant sur les répartiteurs mis en place par Rosace. La solution serait de règlementer l'accès aux différents opérateurs. Monsieur le Maire propose de discuter avec d'autres maires et éventuellement de faire remonter cette doléance auprès des services de Saint-Louis Agglomération, afin d'avoir plus de poids.

DEVIS GEOMETRES, PLAN D'ALIGNEMENT :

Deux géomètres ont été consultés afin d'établir des plans d'alignements dans le but de régulariser certaines cessions de terrains pour la réalisation de trottoirs. Sont concernées les rues de :

- Waltenheim,
- l'Etang,
- des Menuisiers,
- du Gauser,
- la Forêt,
- des Vergers,
- des Maraîchers.

- Le géomètre Hernandez Eric de Mulhouse, estime les travaux techniques à 6 720 € TTC,
- Le géomètre Frantz Philippe de Hégenheim, estime les travaux à 9 540 € TTC.

➔ LE CONSEIL MUNICIPAL décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis du géomètre Hernandez Eric (Mulhouse), d'un montant de 6 720 € TTC. Il est proposé d'ajouter au devis, un plan d'alignement du Kirchaeckerweg.

REFORME DES REGLES DE PUBLICATION ET D'AFFICHAGE DES ACTES ADMINISTRATIFS :

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel, sera assurée sous forme électronique, sur le site Internet de la collectivité.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage,
- soit par publication sur papier,
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération. A défaut de délibération sur ce point au 1er juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de Magstatt le Bas, afin d'une part, **de faciliter l'accès à l'information pour tous les administrés** et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes,

Monsieur le maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante :

- Publicité par affichage papier au panneau de la mairie, sis au 2 rue des Menuisiers ;

➔ LE CONSEIL MUNICIPAL décide d'adopter la proposition qui sera appliquée à compter du 1er juillet 2022.

LES CONSEILS EN BREF...

ORGANISATION DES BUREAUX POUR LES ELECTIONS LEGISLATIVES

Monsieur le Maire informe que les dispositions réglementaires prévoient que le bureau de vote pour les élections législatives des 12 et 19 juin 2022 doit être composé d'un Président, deux Assesseurs et d'un secrétaire.

Deux membres du bureau doivent toujours être présents pendant toute la durée du scrutin.

Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h.

→ Le Conseil Municipal désigne le bureau de vote des élections législatives des 12 et 19 juin 2022 comme suit :

	1 ^{er} tour LEGISLATIVES - 12 juin	2 ^e tour LEGISLATIVES - 19 juin
Président du bureau	FUCHS Serge	FUCHS Serge
Secrétaire	WIHLELM Mathieu	WIHLELM Mathieu
Assesseurs		
8h à 12h	GRABER Luc	BISSEL Clarisse
	SUTTER Christine	BISSEL Christophe
	BISSEL Jean-Luc	SPITTLER Anne
12h à 15h	WIHLELM Mathieu	ANASTACIO Robert
	LIEBY Ronan	ANASTACIO Andréa
	FUCHS Annick	LIEBY Ronan
15h à 18h	WILHELM Mathieu	WILHELM Mathieu
	SUTTER Christine	SUTTER Christine
	ANASTACIO Robert	WARY Denis

A PARTIR DE 18 H DEPOUILLEMENT.

URBANISME – PERMIS DE CONSTRUIRE – DECLARATIONS PREALABLES :

Déclarations Préalables :

Mme et M. Thurnherr Patrick, domiciliés 21 rue de la Libération, ont déposé une déclaration préalable le 8 avril 2022, pour l'implantation d'une pergola, section 15, parcelles 84 et 85, d'une superficie de 1017 m².
Le dossier a été accordé le 24 mai 2022.

Mme Kohler Laetitia, domiciliée 3 rue du Gauser, a déposé une déclaration préalable le 15 avril 2022, pour la pose d'éléments en L et clôture en panneaux rigides, section 14, parcelle 4, d'une contenance de 705 m².
Le dossier a été accordé le 28 avril 2022.

M. Meiller Maxime, domicilié 2 rue de l'église, a déposé une déclaration préalable le 5 mai 2022, pour la pose de 3 fenêtres de toit et une clôture rigide, section 1, parcelle 156, d'une contenance de 1856 m².
Le dossier a été accordé le 24 mai 2022.

LANCEMENT D'UNE DEMARCHE DE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU HAUT-RHIN

Une Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention partenariale qui vise à élaborer un projet de territoire cohérent et coordonné dans les domaines relevant principalement du champ social. Elle doit permettre de mieux repérer les besoins collectifs d'une population et d'apporter des réponses et solutions concrètes. Cette convention est signée entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et les communes ou les intercommunalités, selon la répartition des compétences adoptée sur le territoire.

Il s'agit d'un contrat multi-thématique qui peut porter sur l'enfance, la jeunesse, la parentalité mais aussi le logement, les seniors, l'accès aux droits, l'inclusion numérique, l'animation de la vie sociale... Ce contrat se veut ainsi plus large que le Contrat Enfance-Jeunesse (CEJ) qu'il va remplacer progressivement.

L'élaboration de la CTG reconnaît le territoire dans sa globalité et concourt à son développement par une approche intégrée privilégiant :

- l'apport de solutions innovantes pour répondre à des problématiques spécifiques,
- la recherche de cohérence dans l'intervention publique,
- l'élaboration d'une stratégie multisectorielle pertinente (dimensions environnementale, économique et sociale du projet),
- l'implication de l'ensemble des acteurs.

Cette démarche nécessite l'élaboration d'un diagnostic de territoire partagé qui prenne en compte l'ensemble des problématiques du territoire pour identifier et mesurer les besoins prioritaires. C'est à partir de ce diagnostic que seront définis les champs d'action prioritaires afin d'optimiser et/ou développer l'offre existante.

La CTG considère le territoire à l'échelle de l'Agglomération, mais elle a vocation à intégrer l'ensemble des collectivités du territoire, qui ont conservé des compétences propres correspondant à celle précitées.

Elle devra formaliser l'engagement entre l'ensemble des collectivités de notre territoire et la CAF du Haut-Rhin et devra être signée avant le 31 décembre 2022.

D'ores et déjà, afin d'acter le lancement de la démarche, la CAF demande à ces mêmes collectivités de signer une convention cadre avant le 31 mars 2022 (date limite pour délibérer, la signature elle-même pouvant intervenir plus tard).

Les 40 communes et l'Agglomération seront donc signataires de la convention cadre.

Cette convention cadre doit détailler le calendrier de réalisation de la démarche, mais aussi la structure du comité de pilotage que nous l'EPCI va mettre en place pour son suivi.

Le Bureau de Saint-Louis Agglomération a proposé que le Comité de pilotage de la démarche soit composé d'élus concernés par ces thématiques au sein des 40 communes, sur la base du volontariat.

Le calendrier proposé s'articule comme suit :

- Phase 1 - réalisation d'un diagnostic territorial partagé : décembre 2021 et janvier 2022
- Phase 2 - Définition des enjeux et des besoins prioritaires du territoire: février à mi-avril 2022
- Phase 3 – élaboration d'un plan d'actions et rédaction d'un projet de convention territoriale globale : mi-avril à fin mai 2022.

➔ LE CONSEIL MUNICIPAL décide d'autoriser Monsieur le Maire :

- à signer la convention cadre portant sur le lancement d'une démarche de Convention Territoriale Globale,
- à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de cette convention.

PROJETS A REALISER :

Collectif des riverains de la rue Charles Zumstein :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu en mairie le 9 mai, une délégation de deux membres du collectif des riverains de la rue Charles Zumstein, collectif actif depuis mars 2016. Monsieur Brunner Lucien, ancien Maire, avait déjà entrepris des démarches. Chaque partie a eu l'occasion d'exposer son point de vue concernant la sécurité routière de la rue Charles Zumstein et plus particulièrement de l'entrée d'agglomération en venant de la commune de Stetten.

Monsieur le Maire propose que la commission voirie se réunisse, lundi le 20 juin à 19h, en mairie avec la participation de deux membres du collectif.

LES CONSEILS EN BREF...

Installation de la prise de courant devant l'école afin d'accueillir un camion « Food Truck » et remise en fonction des feux clignotants du carrefour :

Intervention de Monsieur Wilhelm Mathieu, adjoint, le 11 juin 2022.

Mobilité douce :

Une entrevue a été organisée en mairie avec Monsieur Massol en charge de la mobilité douce pour Saint-Louis Agglomération.

Le dossier validé initialement porte sur un tronçon de piste cyclable vers Stetten et un second tronçon vers Magstatt le Haut. Ce projet a été chiffré et figure dans le schéma directeur des liaisons cyclables intercommunales – Programme 2020-2030.

Lors de cette entrevue il a été proposé par la municipalité un aménagement de piste cyclable vers Uffheim, à la place de Stetten. Cette proposition semble logique, hélas, elle n'est pas prévue au schéma. Monsieur Massol propose d'étudier la demande et de se revoir ultérieurement.

Club Vosgien :

Une entrevue a été organisée en mairie en présence de deux membres du Club Vosgien, section de Village-Neuf. Monsieur Bissel Christophe, conseiller, a proposé la création de trois sentiers de randonnées pédestres sur le ban de la commune. Un projet balisage a eu lieu avec le Club Vosgien qui propose la création d'un quatrième sentier.

Un devis d'un montant de 1 306,20 € a été adressé en mairie pour le balisage définitif des sentiers. Rdv a été pris avec Saint-Louis Agglomération, lundi le 13 juin, afin de présenter notre projet et d'obtenir une aide financière.

Site internet :

Notre site internet est en phase terminale de réalisation. Monsieur Anastacio Robert, adjoint, avec les membres de la commission communication rencontrera Monsieur Klein de l'entreprise Adéquation, jeudi 4 juin, pour finaliser la page du site.



Conseil du 12 septembre 2022 :

FINANCES

Acceptation d'un chèque de l'assurance la Ciade :

L'assurance de la commune, la Ciade, nous a adressé, dans le cadre de la protection juridique, un chèque d'un montant de 1 300 € correspondant au remboursement d'une partie des frais de l'avocat qui a représenté la commune dans l'affaire opposant la commune de Magstatt le Bas à Madame et Monsieur Hoffmann Robert de Stetten, procédure à l'encontre du PLU Plan Local d'Urbanisme de la commune.

→ LE CONSEIL MUNICIPAL décide d'accepter le chèque d'un montant de 1300 €.

SECURITE ROUTIERE :

Collectif des riverains de la rue Charles Zumstein :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu en mairie le 9 mai, une délégation de deux membres du collectif des riverains de la rue Charles Zumstein (cf. compte-rendu du 30 mai)

Plusieurs propositions ont été faites :

- pose de réducteur de voie,
- silhouettes à proximité des passages piétons,
- marquage au sol...

→ la reprise du marquage au sol, par l'entreprise Signature, a été réalisée cet été.

Des devis ont été demandés afin d'avoir une idée du coût d'un personnage ou silhouette à placer sur les trottoirs, devant les passages piétons :

- L'entreprise Signature, propose la silhouette Pietro à 1907,44 € HT,
- L'entreprise MSR, propose trois types de produits, la figurine standard Arthur ou Zoé à 1338 € HT, la figurine dynamique à 1456 € HT, la silhouette Piéto à 1595 € HT.

→ LE CONSEIL MUNICIPAL décide :

- de faire appel à un bureau d'étude afin de mettre un projet global en place,
- habilite Monsieur le Maire à prendre les dispositions nécessaires en ce sens.

IMPLANTATION D'UN MIROIR RUE DE L'ETANG :

Il a été signalé en mairie la dangerosité du croisement de la rue de l'église en rejoignant la rue de l'étang, cela par différents riverains du secteur, pour un problème de visibilité et d'étroitesse de rues.

Il est proposé la pose de miroir routier :

- La société Signature propose l'installation de deux miroirs sur mât, pour un montant de 1151,05 € HT soit 1381,26 € TTC.
- La société MSR propose l'installation de deux miroirs sur mât, pour un montant de 2201,96 € HT soit 2642.35 € TTC.

→ LE CONSEIL MUNICIPAL décide :

- de faire procéder à l'installation d'un miroir sur mât par la société Signature, pour 1151,05 € HT.
- habilite Monsieur le Maire à prendre les dispositions nécessaires en ce sens.

REGLEMENTATION DE L'ENTRETIEN DES TROTTOIRS ET CANIVEAUX DE LA COMMUNE:

Monsieur le Maire propose de mettre en place un arrêté communal réglementant l'entretien des trottoirs et caniveaux cela à partir du 1er octobre 2022.

LES CONSEILS EN BREF...

La réglementation va porter sur le balayage des trottoirs et caniveaux par les occupants, propriétaires et locataires des immeubles bâtis ou non bâtis jouxtant les voies publiques.

Le nettoyage comprend le balayage, le démoissage et le désherbage qui doivent être effectués exclusivement par arrachage ou binage. **Le recours à des produits phytosanitaires et phytopharmaceutiques est strictement interdit.**

Les déchets collectés lors des opérations de nettoyage doivent être ramassés et évacués.

Les caniveaux et leurs grilles, les avaloirs d'eaux pluviales devront être maintenues en état de propreté de façon à garantir un écoulement aisé des eaux pluviales.

Par temps de gel ou neige, dans la mesure de leurs possibilités, les riverains de la voie publique doivent débarrasser les trottoirs de la neige et de la glace ou à défaut les rendre moins glissants en y répandant du sel, du sable.

Les trottoirs doivent être traités sur toute la longueur et largeur.

Sur les espaces publics (voies, places, trottoirs, espaces verts) les possesseurs d'animaux doivent immédiatement ramasser les déjections de leurs animaux.

→ LE CONSEIL MUNICIPAL décide :

- d'approuver la proposition de Monsieur le Maire de prendre un arrêté communal règlementant l'entretien des trottoirs et caniveaux,
- habilite Monsieur le Maire à prendre les dispositions nécessaires en ce sens.

EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC :

L'entrée en vigueur du décret tertiaire, la transition énergétique et la flambée des prix de l'énergie, ont conduit la mairie à essayer de trouver des solutions afin de lutter contre la pollution lumineuse et maîtriser les consommations énergétiques.

Eteindre l'éclairage public une partie de la nuit va permettre de limiter la consommation d'énergie et réaliser des économies financières en réduisant le nombre d'heures de fonctionnement ainsi que protéger la biodiversité, préserver la qualité du ciel nocturne en diminuant la pollution lumineuse.

De nombreuses études ont démontré que l'éclairage public n'a pas d'incidence sur la hausse de la criminalité et de la violence. 80 % des vols et agressions ont lieu en plein jour.

12000 communes en France ont déjà adopté une extinction partielle ou complète en milieu de nuit.

M. le Maire propose une extinction de l'éclairage public à partir du 1er octobre 2022, de minuit à 6h.

→ LE CONSEIL MUNICIPAL décide :

- d'approuver la proposition de procéder à l'extinction de l'éclairage public à partir du 1er octobre 2022, de minuit à 6h,
- habilite Monsieur le Maire à prendre les dispositions nécessaires en ce sens.

URBANISME – PERMIS DE CONSTRUIRE – DECLARATIONS PREALABLES :

Permis de construire :

Monsieur et Madame Graber Olivier, domiciliés 1 rue de l'église, ont déposé une nouvelle demande de permis de construire le 18 juillet 2002, pour l'implantation d'une maison individuelle au Kirchaeckerweg, section 15, parcelle 235, d'une contenance de 876 m².

Le dossier a été accordé le 18 août 2022.

Monsieur et Madame Pepelnjak Jean Michel, domiciliés à Innenheim – 18 rue Oelberg, ont déposé une demande de permis le 31 mars 2022, pour l'implantation d'une maison individuelle de 110,84 m² au 1 rue de la Forêt, section 14, parcelles 83 et 84, d'une contenance de 460 m².

Le dossier a été accordé le 8 septembre 2022.

Monsieur Mehr Arnaud, domiciliés à Viroflay – 11 rue Arthur Petit, a déposé une demande de permis le 7 juin 2022, pour l'implantation d'une maison individuelle de 136,72 m² au Dorfmattenweg, section 13, parcelle 254, d'une contenance de 700 m².

Le dossier a été accordé le 12 septembre 2022.

Monsieur et Madame Hirtzlin Sébastien, domiciliés 7A rue Charles Zumstein, ont déposé une demande de modification du permis accordé le 9 juillet 2020, pour l'implantation d'une piscine, section 1, parcelle 184, section 14, parcelle 255, d'une contenance de 2210 m².

La demande d'annulation partielle du PC de 2020 a été accordé le 16 août 2022.

Déclarations Préalables :

Madame et Monsieur Roemer Philippe, domiciliés 16 rue Charles Zumstein, ont déposé une déclaration préalable le 30 mars 2022, pour l'implantation d'une serre de jardin potager de 7,98 m², section 15, parcelle 205, d'une superficie de 1146 m².

Le dossier a été accordé le 7 juin 2022.

Madame et Monsieur Thurnherr Patrick, domiciliés 21 rue de la Libération, ont déposé une déclaration préalable le 8 avril 2022, pour l'implantation d'une pergola, section 15, parcelles 84 et 85, d'une superficie de 1017 m².

Le dossier a été accordé le 24 mai 2022.

Monsieur Bilger Yann, domicilié 2 rue Charles Zumstein, a déposé une déclaration préalable le 17 mai 2022, pour la création d'un sas d'entrée et d'un auvent sur une coursive existante au 1 rue de l'église, de 1,84 m², section 1, parcelle 426, d'une superficie de 482 m².

Le dossier a été accordé le 7 juin 2022.

Madame et Monsieur Meiller Maxime, domiciliés 2 rue de l'église, ont déposé une déclaration préalable le 5 mai 2022, pour la pose de trois fenêtres de toit et une clôture rigide, section 1, parcelle 156, d'une superficie de 1856 m².

Le dossier a été accordé le 24 mai 2022.

Monsieur Sutter Julien, domicilié 24 rue de la Libération, a déposé une déclaration préalable le 7 juin 2022, pour la création d'une piscine de 28 m², section 12, parcelle 120, d'une superficie de 1082 m².

Le dossier a été accordé le 20 juin 2022.

M. Spittler Vincent, domicilié 10 rue de Koetzingue, a déposé une déclaration préalable le 24 mai 2022, pour la rénovation de toiture et pose de quatre vélux, section 1, parcelle 196, d'une superficie de 731 m².

Le dossier a été accordé le 18 juillet 2022.

Monsieur Fuchs Serge, domicilié 10 rue Charles Zumstein, a déposé une déclaration préalable le 23 juin 2022, pour un ravalement de façade, section 1, parcelle 177, d'une superficie de 1205 m².

Le dossier a été accordé le 18 juillet 2022.

PROJETS A REALISER :

Micro-crèche :

Nous avons eu un courrier émanant de Madame Graber Julie, domiciliée 1 rue de l'église à Magstatt le Bas, dont la profession est auxiliaire de puériculture, qui souhaite créer une micro-crèche pour accueillir 12 enfants de l'âge de 10 semaines à 3 ans. Pour ce faire, Madame Graber recherche un local disponible d'environ 90 à 100 m² en plein pied et avec un extérieur.

La mairie ne dispose hélas pas d'une telle structure au grand regret du conseil municipal.

Installation de la prise de courant devant l'école afin d'accueillir un camion « Food Truck » et remise en fonction des feux clignotants du carrefour :

Intervention de Monsieur Wilhelm Mathieu, adjoint, dans les meilleurs délais.

Mobilité douce :

Le dossier validé par Saint-Louis Agglomération porte sur un tronçon de piste cyclable vers Stetten. Ce projet a été chiffré et figure dans le Schéma directeur des liaisons cyclables intercommunales -2020-2030.

Une réunion est programmée en mairie de Stetten avec Monsieur Massol de Saint-Louis Agglomération afin de faire le point.

Un aménagement d'un tronçon de piste cyclable vers Uffheim n'est pas prévu au Schéma pour le moment. Nous sommes dans l'attente d'une réponse technique après une rencontre avec Monsieur Massol, le 2 mai 2022 en mairie.

Club Vosgien :

Le balisage définitif des quatre sentiers a été réalisé par le Club Vosgien, section de Village-Neuf, en collaboration avec notre agent communal.

Il a été signalé par le Président de l'Association Foncière de Magstatt le Bas, que certains mâts de balisage de sentier sont mal placés et risquent d'endommager une machine agricole au moment des récoltes.

Monsieur le Maire propose d'aller faire le tour avec l'agent communal afin de faire le point et éventuellement déplacer les mats les plus gênants.

Kirchaeckerweg :

L'entreprise Eurovia va démarrer le chantier d'aménagement courant septembre 2022, cela en collaboration avec l'entreprise Bruetschy pour la part communale. Le permis de construire de Madame et Monsieur Graber Olivier a été accordé. La demande de Madame et Monsieur Brunner Alan est en cours d'instruction auprès du service instructeur de Saint-Louis Agglomération.

Au niveau du nom de la rue, il est proposé de conserver, pour le moment, KIRCHAECKERWEG.

Travaux :

- PeintureEst de Brunstatt, va finir le ravalement de façade de l'école primaire (mur qui donne chez Madame Herzog) courant septembre 2022.
- Banzet de Hirzingue, va intervenir au niveau de la salle communale et de l'église début octobre 2022.
- Husson de Lapoutroie, installera la nouvelle structure de jeu (cours de l'école) fin septembre 2022.
- L'entreprise Pignalosa, va intervenir dans les prochaines semaines afin d'installer, suite à un oubli, l'éclairage LED prévu dans la vitre qui accueille l'ancienne horloge de notre église.

Un grand merci à Monsieur Graber Luc pour l'installation de l'horloge. Il est proposé par Monsieur le Maire d'organiser un petit évènement afin de remercier Monsieur Wilhelm Roger pour son investissement sans faille depuis des années au service de notre église.

Clé porte d'entrée du sous sol de la salle communale :

Suite au remplacement de la serrure de la porte d'entrée qui donne accès au sous sol de la salle communale, l'association culturelle et l'amicale des pompiers souhaitent obtenir une clé afin d'avoir accès à leurs travées respectives.

La possibilité d'un verrou électrique est également à l'étude.

Périscolaire des deux Magstatt :

La présidente du périscolaire, Madame Spittler Anne, informe le Conseil Municipal que les enfants de la commune de Koetzingue ont rejoint les effectifs de la structure au 1er septembre 2022, soit 28 familles. Cette décision de Monsieur Sutter Laurent, maire de Koetzingue a été prise il y a un an. Il aura fallu une année pour organiser la venue définitive des enfants à Magstatt le Haut. Depuis le Covid, le périscolaire connaît une baisse de fréquentation et les frais fixes sont importants.

Pompe à eau :

Il est proposé par Monsieur Bissel Jean-Luc, conseiller, de faire l'acquisition d'une pompe à eau pour l'arrosage de fleurs l'été prochain. Cette pompe va permettre de prélever l'eau pour l'arrosage dans la réserve d'eau et non plus au robinet. Un devis des établissements Fuchs de Rantzwiller a été demandé pour une citerne de 600 litres équipée. Il faut prévoir 3200 €.

Agenda :

- Journée citoyenne, samedi 15 octobre 2022 : elle va surtout porter, cela en fonction du nombre de participants, sur l'entretien des espaces verts et des petits travaux de peinture du type porte de la chaufferie de la salle communale, porte latérale de l'église, abri place de l'église.
- Ouverture du Temps de Noël, vendredi 25 novembre 2022, à partir de 17h30, rdv place de l'église. La mairie est à la recherche d'un sapin afin d'orner la place de l'église. Un mot va être inséré dans le prochain bulletin communal, afin de savoir si une famille de Magstatt souhaite couper un sapin dans sa propriété et l'offrir à la mairie.
- Dimanche 4 décembre 2022, déjeuner des seniors. Des devis traiteurs et restaurant vont être demandés ;
- Vœux de Monsieur le Maire, le vendredi 27 janvier 2023, à 18h30 à la salle communale, avec intervention de notre chorale.

Site internet :

Le site internet de la mairie est actif depuis le 1er juillet 2022. Il reste à finaliser la présentation. Monsieur Gross Maurice a accepté de s'occuper de la partie historique de notre église afin d'illustrer le site et Monsieur Fousson Jean-Louis de la partie historique du village.

Une photo de groupe des membres du conseil municipal va être prise pour le site.

Conseil du 17 octobre 2022 :

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE, PARTICIPATION COMMUNALE :

Adhésion a la convention de participation risque « santé » et participation financière de la collectivité à la protection sociale complémentaire en risque « santé »

→ LE CONSEIL MUNICIPAL décide :

- d'adhérer à la convention de participation risque « santé » mise en place par le Centre de Gestion du Haut-Rhin, qui prend effet au 1er janvier 2023 pour une durée de 6 ans,
- d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité ayant souscrit au contrat référencé par la convention de participation,
- de fixer le montant de participation pour le risque « santé », dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à 50 € par mois,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre et à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation risque « santé » proposée par le Centre de Gestion du Haut-Rhin, ainsi que les éventuels avenants à venir.

ACCEPTATION D'UN FONDS DE CONCOURS DE SAINT-LOUIS AGGLOMERATION POUR L'INSTALLATION D'UNE AIRE DE JEUX DANS LA COUR DE L'ECOLE:

Une demande d'attribution du fonds de concours Saint-Louis Agglomération (SLA) a été faite le 13 juin 2022 pour financer l'installation d'une aire de jeux dans la cour de l'école, pour un montant de 30 367,50 € HT. Par délibération de Saint-Louis Agglomération en date du 21 septembre 2022, un fonds de concours d'un montant de 15 180 € a été attribué à la commune.

→ LE CONSEIL MUNICIPAL décide :

- d'accepter le fonds de concours d'un montant de 15 180 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution d'un fonds de concours par SLA,

APPEL DU JUGEMENT RENDU PAR LE TA, DANS L'AFFAIRE HOFFMANN CONTRE LE PLU DE LA COMMUNE :

Le 27 septembre 2022, la mairie a été destinataire de la cour administrative d'appel de Nancy, d'une requête dont l'objet brièvement analysé est :

« M. Robert et Mme Fabienne Hoffmann demandent à la cour l'annulation du jugement n°2005246 du tribunal administratif de Strasbourg du 18 juillet 2022 ... »

Une nouvelle convention d'assistance juridique a été signée le 28 septembre 2022, par Monsieur Fuchs Serge, Maire de la commune de Magstatt le Bas, avec le cabinet Peyrical & Sabattier Associés de Mulhouse.

→ LE CONSEIL MUNICIPAL décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à ester à la cour administrative d'appel de Nancy, dans la requête n°22NC02376,
- de désigner le cabinet Peyrical & Sabattier associés, représenté par Maître Céréja Benoit, avocat à Mulhouse (68), pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

TAXE D'AMENAGEMENT :

Revalorisation de la Taxe d'aménagement :

→ LE CONSEIL MUNICIPAL décide :

- d'instaurer sur l'ensemble du territoire communal, une taxe d'aménagement à un taux de 4 %,
- de charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et au directeur des finances publiques.

Taxe d'aménagement sectorisée :

Vu les nombreux projets de construction à venir, de la réalisation de travaux y incombant et considérant que la commune devra prévoir des travaux pour la sécurisation des piétons (notamment des futurs écoliers), ainsi qu'un agrandissement des locaux de l'école,

→ LE CONSEIL MUNICIPAL décide :

- d'instaurer une taxe d'aménagement sectorisée à 7 % dans les zones 1AUh du plan local d'urbanisme de la commune.

Pour le reste du territoire communal, la taxe d'aménagement reste fixée à 4 % conformément à la délibération du 17 octobre 2022.

Monsieur le Maire est chargé de notifier cette décision aux services préfectoraux et au directeur des finances publiques.

Reversement d'une part du produit de la Taxe d'aménagement perçue par la commune à Saint-Louis Agglomération :

La taxe d'aménagement est un impôt local perçu par les communes et le département. Instituée par les communes lorsque celles-ci sont compétentes en matière de PLU, comme c'est le cas sur le territoire de Saint-Louis Agglomération, elle concerne les opérations de construction, reconstruction et agrandissement d'un bâtiment, les installations ou aménagements de toute nature, nécessitant l'obtention d'une des autorisations d'urbanisme suivantes :

- **permis de construire, permis d'aménager, autorisation préalable.**

Le code de l'urbanisme prévoit que tout ou partie de la taxe d'aménagement perçue par la commune est obligatoirement reversée à l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont elle est membre compte tenu de la charge des équipements publics relevant de ses compétences.

LES CONSEILS EN BREF...

Afin de répondre à cette obligation légale, le Conseil Communautaire de Saint-Louis Agglomération a adopté par délibération du 21 septembre 2022 le principe de reversement de la taxe d'aménagement par les communes selon les modalités suivantes :

- 100 % du produit de la taxe perçue pour les opérations situées dans les zones d'activités économiques intercommunales existantes et à venir (ex. pour Sierentz, les ZAE Landstrasse et Hoell).
- 10 % du produit de la taxe perçue au titre de la délivrance de toutes les autres autorisations d'urbanisme hors zones d'activités intercommunales.

Le reversement des produits perçus au titre des autorisations relevant de secteurs soumis par la commune à des taux majorés particuliers seront plafonnés à 10 % du taux maximum de base de 5 %.

→ LE CONSEIL MUNICIPAL décide :

- de reverser une part de la taxe d'aménagement perçue par la commune à Saint-Louis Agglomération selon les modalités suivantes :
 - reversement de 100 % du produit de la taxe perçue au titre des autorisations d'urbanisme délivrées pour les opérations situées dans les zones d'activités économiques intercommunales existantes et à venir,
 - reversement de 10 % du produit de la taxe perçue au titre de la délivrance de toutes les autres autorisations d'urbanisme hors zones d'activités intercommunales ;
- que ce recouvrement sera calculé sur la base des produits perçus par la commune de Magstatt le Bas à partir du 1er janvier 2023 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention fixant les modalités de reversement,
- d'autoriser Monsieur le Maire, à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

NOMINATION D'UN CORRESPONDANT « INCENDIE ET SECOURS » :

Les fonctions du correspondant incendie et secours sont les suivantes :

- Plan communal de sauvegarde : mise en place, évaluation régulière et les révisions du plan communal de sauvegarde peuvent être assurées par un adjoint au maire ou un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile désigné par le maire ou, à défaut, par le correspondant incendie et secours.
- Rôle du correspondant : il est l'interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours (SDIS) dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il a pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation
- Etendue de la mission : . il peut, sous l'autorité du maire :
 - participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune,
 - concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde,
 - concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive,
 - concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

→ LE CONSEIL MUNICIPAL décide de désigner M. Wary Denis comme correspondant incendie et secours.

SORTIE DU GROUPEMENT D'ACHAT D'ENERGIE POUR LA FOURNITURE D'ELECTRICITE:

Le 15 juin 2020, la Commune de Magstatt le Bas a adhéré au groupement d'achat d'énergie proposé par Saint-Louis Agglomération. A cette date, la mise en concurrence permettait d'avoir des prix plus concurrentiels que

LES CONSEILS EN BREF...

les Tarifs Réglementés de Vente (TRV). Or, il s'avère aujourd'hui, au regard du contexte international que les prix « marché » de l'électricité sont désormais moins avantageux que les TRV, qui concernent les bâtiments ayant une puissance inférieure ou égale à 36 kVA et les points d'éclairage public.

La commune employant moins de 10 personnes équivalence temps plein et ayant des recettes inférieures à 2 millions d'euros (dotation globale de fonctionnement + recette des taxes et impôts locaux), peut bénéficier de ces Tarifs Réglementés de Vente (TRV) de l'électricité et faire jouer son droit à réversibilité auprès d'EDF.

Ainsi, pour ce faire, il est donc proposé que la commune sorte du groupement de commandes dont Saint-Louis Agglomération est le coordonnateur, pour ses achats d'électricité des bâtiments 3 et 36 kVA et des points d'éclairage public à compter du 1er janvier 2023. Elle restera membre pour les achats d'électricité supérieure à 36 kVA (et gaz si concernée).

La commune souscrira un nouveau contrat d'électricité au Tarif Réglementé de Vente avec le fournisseur compétent pour cette date.

➔ LE CONSEIL MUNICIPAL décide :

- de sortir du groupement de commandes d'achat d'électricité dont Saint-Louis Agglomération est le coordonnateur,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout contrat de fourniture d'électricité au tarif réglementé de vente pour un démarrage au 1er janvier 2023.

URBANISME – PERMIS DE CONSTRUIRE – DECLARATIONS PREALABLES :

Déclarations Préalables :

Monsieur Ghirenghelli Hervé, domicilié 1 rue Charles Zumstein, a déposé une déclaration préalable le 18 août 2022, pour un ravalement de façade, section 1, parcelle 431, d'une superficie de 409 m².
Le dossier a été accordé le 5 octobre 2022.

M. Baumlin Jonathan, domicilié 10 rue de Waltenheim, a déposé une déclaration préalable le 19 juillet 2022, pour l'aménagement des combles et pose de fenêtres de toit, section 13, parcelle 181 (superficie de 708 m²).
Le dossier bénéficie d'une décision tacite.

M. KELBERT Bernard, domicilié 14 rue de la Libération, a déposé une déclaration préalable le 25 juillet 2022, pour la pose de panneaux photovoltaïques, section 12, parcelle 101, d'une superficie de 2416 m².
Le dossier bénéficie d'une décision tacite.

PROJETS A REALISER :

Fonds communal Alsace :

Nous venons d'apprendre, suite à une réunion organisée par la CEA, la création d'un fonds Communal Alsace. Ces fonds vont permettre d'accompagner les territoires alsaciens dans leur projet de développement. Le fonds a vocation à aider les communes à financer les investissements indispensables à la vie locale à raison de trois projets maximum sur la période du mandat municipal, soit fin 2025, et dans la limite de 100 000 €.

Une première demande a été faite afin d'obtenir une aide supplémentaire sur notre projet d'installation d'une aire de jeux dans la cour de l'école. Le dossier pourrait être réorienté au titre du Fonds de Solidarité Territoriale des élus du canton de BRUNSTATT cela en raison du « petit » coût du projet, déjà bien aidé par les fonds de concours de Saint-Louis Agglomération.

Eglise :

Suite au séisme du 10 septembre, une déclaration de sinistre a été adressée à l'assurance de la mairie. Une demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle doit être déposée en préfecture.

Une plateforme regroupe toute les demandes pendant un délai de 24 mois. Après ce délai, l'examen de la demande communale aura lieu...

SIVOSC :

Un prêt de 50 000 € sur 15 ans va être souscrit auprès du Crédit Agricole après le refus de Crédit Mutuel. Ce prêt va permettre une remise en état partielle de l'école maternelle.

Des travaux d'étanchéité sont prévus par l'entreprise Banzet, une remise en état du carrelage des toilettes est au programme, suite aux infiltrations d'eau dues au défaut d'étanchéité de la toiture. Le projet remplacement de la chaudière fioul par une PAC est également à l'étude.

Installation de la prise de courant devant l'école afin d'accueillir un camion « Food Truck » et remise en fonction des feux clignotants du carrefour :

Intervention de Monsieur Wilhelm Mathieu, adjoint, dans les meilleurs délais.

Journée citoyenne :

Monsieur le Maire remercie tous les participants à la Journée citoyenne du samedi 15 octobre 2022. Un grand succès avec de belles réalisations.

Il est proposé de faire une seconde demi-journée le samedi 29 octobre afin de terminer les étoiles de Noël à mettre en place pour l'ouverture du Temps de Noël le 25 novembre.

Energie :

Il a été procédé à la baisse des températures de chauffe au niveau des salles de classe de nos deux écoles.

La chaudière de la salle communale et mairie nécessite l'intervention de la société Bilger afin de baisser la température de l'installation, actuellement à 75 °C et faire établir un devis pour l'installation d'une commande thermostatique.

Les chauffes eau des bâtiments communaux vont être coupés.

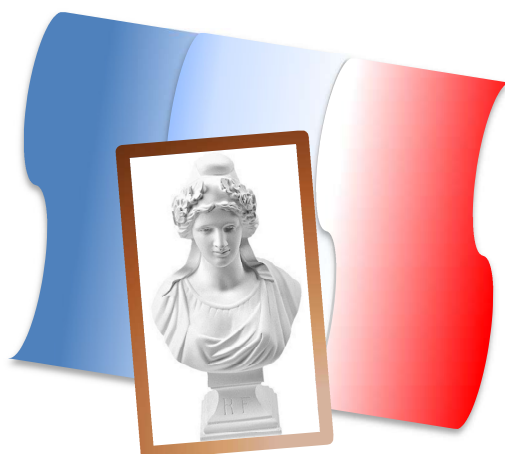
L'illumination des bâtiments communaux (clocher de l'église, avant de la mairie et de l'école, etc...) va être coupée totalement.

L'éclairage public est coupé depuis le 3 octobre de minuit à 6h. Il n'y a pas eu d'observation particulière en mairie.

Un inventaire des tubes fluorescents va avoir lieu, pour la salle communale et l'école afin de procéder rapidement au remplacement de l'intégralité des plafonniers par des LED.

Agenda :

- Dépôt de gerbe le 11 novembre avec les membres du Conseil Municipal.
- Ouverture du Temps de Noël, vendredi 25 novembre 2022, à partir de 17h30, rdv place de l'église. Madame Hegy Nicole offre un sapin de son jardin, contre la coupe qui sera organisée en régie. Le sapin ornera la place de l'église.
- Dimanche 4 décembre 2022, déjeuner des seniors. Un restaurant a été réservé.
- Vœux de Monsieur le Maire, le vendredi 27 janvier 2023, à 18h30 à la salle communale, avec intervention de notre chorale.





TARIFS ET CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SALLE "MENUISERIE"

JOURNEE OU SOIREE (Hors WEEK-END)	PARTICULIERS RESIDENTS	PARTICULIERS ASSOCIATIONS NON RESIDENTS	DONT ENERGIE	DONT NETTOYAGE	ASSOCIATION DU VILLAGE 1 LOCATION GRATUITE PAR AN	DONT NETTOYAGE
PETITE SALLE SEULE	100 €	150 €	10 €	40 €	GRATUIT	
PETITE SALLE PLUS CUISINE	200 €	250 €	20 €	80 €	GRATUIT	
GRANDE SALLE SEULE	250 €	330 €	20 €	80 €	180 €	80 €
GRANDE SALLE PLUS CUISINE	350 €	450 €	30 €	120 €	270 €	120 €
GRANDE SALLE PLUS PETITE SALLE	320 €	420 €	30 €	90 €	190 €	90 €
GRANDE SALLE+CUISINE+PETITE SALLE	NON	NON			270 €	120 €

WEEK-END (remise des clés le vendredi à convenir et retour des clés le lundi à convenir)	PARTICULIERS RESIDENTS	PARTICULIERS ASSOCIATIONS NON RESIDENTS	DONT ENERGIE	DONT NETTOYAGE	ASSOCIATION DU VILLAGE 1 LOCATION GRATUITE PAR AN	DONT NETTOYAGE
PETITE SALLE SEULE	160 €	210 €	20 €	40 €	GRATUIT	
PETITE SALLE PLUS CUISINE	270 €	370 €	40 €	80 €	GRATUIT	
GRANDE SALLE SEULE	320 €	470 €	40 €	80 €	180 €	80 €
GRANDE SALLE PLUS CUISINE	420 €	620 €	50 €	120 €	270 €	120 €
GRANDE SALLE PLUS PETITE SALLE	390 €	590 €	50 €	90 €	190 €	90 €
GRANDE SALLE+CUISINE+PETITE SALLE	NON	NON			270 €	120 €

INCLUE DANS LE PRIX DE LA LOCATION : VAISSELLE, CHAUFFAGE, CLIM, ELECTRICITE, EAU, ASSURANCE BATIMENT
la casse devra être soldée (séparément) en main après la location.

Par jour séance de :	2 heures	4 heures	6 heures	8 heures	La journée
Associations village	10 €	15 €	20 €	25 €	30 €
Associations hors village	15 €	25 €	30 €	40 €	45 €

Pour gym, danse, sport, activités culturelles...avec recettes. Convention pour 30 semaines maxi par saison

	ENTERREMENT	
Tarif ÉTÉ	80 €	+ 80 € nettoyage
Tarif HIVER	100 €	+ 80 € nettoyage

Tarif hiver du 1er octobre au 30 mars

Retenue en cas d'annulation:	
Avant 3 mois	25%
Avant 2 mois	35%
Avant 1 mois	50%
Avant 15 jours	75%

2, rue des Menuisiers - 68510 Magstatt le Bas - Tél 03 89 81 51 43

LES PROJETS

2 mai 2022
Sentiers pédestres :
Présentation des
différents parcours au
Club Vosgien de
Village-Neuf



Mai 2022
Installation d'un miroir
(rue Ch. Zumstein)



Mai 2022
Installation de miroirs
(Rue d'Uffheim / rue du
Gausser)



Mai 2022
Désherbage mécanique



7 juin 2022
Installation du cadre
recevant l'ancienne horloge
de l'église



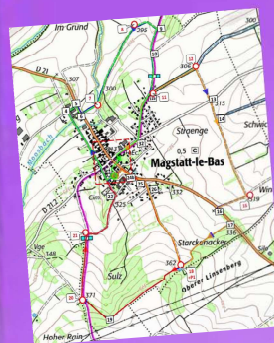
10 juin 2022
Intervention SLA
sur le réseau « eau
potable »

Rue d'Uffheim



Juin à septembre 2022

Sentiers pédestres :
Validation et
préparation du
balisage des
différents parcours
(Club Vosgien de
Village-Neuf)



LES PROJETS

20 juin 2022
Bienvenue au
Food truck « Fugusushis »
(devant l'école)



Juin 2022
Réception de
deux panneaux
signalant la
présence
d'enfants
(école)

Octobre 2022
Coupe d'arbres empiétant
le chemin de l'Oberer Linsenberg



**Août -
septembre
2022**

Mise en place
de l'ancienne
horloge
de l'église



Octobre 2022

Sentiers pédestres :
Fin du balisage des différents
parcours (CV de Village-Neuf)



**CLUB
VOSGIEN**
VILLAGE-NEUF

Fin Octobre 2022
Début des travaux
d'installation...



Début Novembre 2022

...de l'aire
de jeux
pour les
enfants
de 3 à 10
ans



La journée citoyenne

Une nouvelle édition de notre journée citoyenne s'est tenue le 15 Octobre. De nouveau cette année, nous étions plus de 30 participants, de tout âge et plein de motivation pour mener à bien tous les projets qui avaient été programmés.

Café, jus de fruits et maintes sortes de petits pains nous attendaient le matin dès 8h, pour un accueil chaleureux et pour accumuler toute l'énergie nécessaire à la journée de travail qui nous attendait...



Toute cette petite troupe s'est alors répartie sur les différents ateliers qui avaient été préparés, notamment par Luc Graber et Jean-Luc Bissel, consistant principalement à l'entretien de nos espaces verts, mais pas uniquement !

A l'ancien cimetière, en continuité de ce qui avait été entrepris l'année dernière, les haies ont été taillées, nettoyées, puis paillées

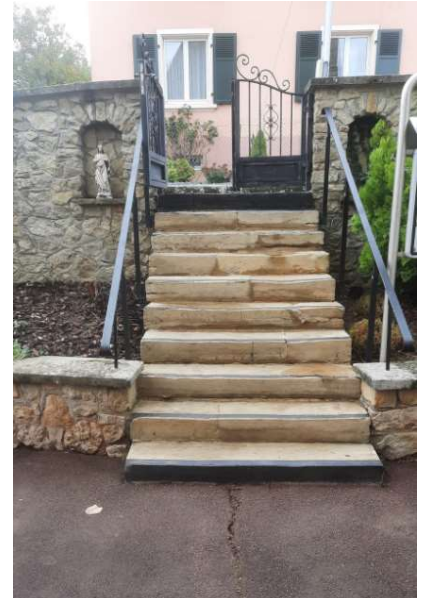


Au hangar communal, de longues et lourdes poutres ont été mises en place pour tenir un plancher et permettre un gain de place conséquent et une optimisation de la capacité de rangement

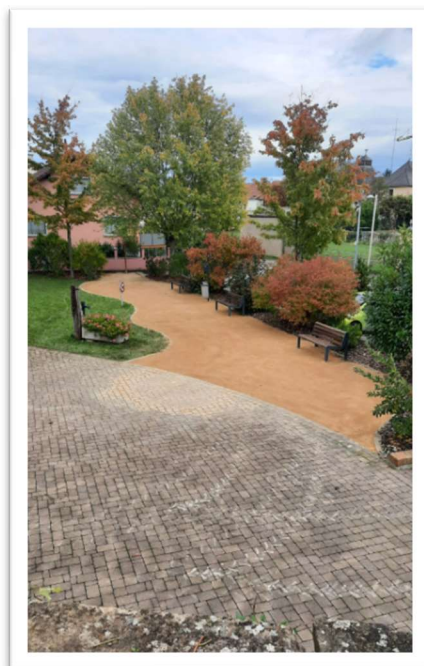


LES PROJETS

Autour de l'église, les parterres ont été aérés, les arbustes retailés, et les escaliers nettoyés



La place de l'église a été embellie encore un peu plus, avec un rafraîchissement des haies, ainsi que du cabanon qui a reçu quelques couches de lasure pour se sentir mieux protégé pour les années à venir. Et l'allée qui s'est vue rajeunir et reprendre de belles couleurs.



LES PROJETS

Devant la salle **La Menuiserie**, les arbustes ont été retailés, et près de 3m³ de cailloux ont été rajoutés et étalés afin d'uniformiser les parterres.



L'éclairage décoratif de Noël, a été modernisé, et rendu plus écologique, par le remplacement des ampoules traditionnelles par des lumières LED, dans un souci d'économie énergétique.



Les parterres sur la rue d'Uffheim ont été également replantés par Christine Sutter et l'équipe qui l'accompagnait

Comme chacun peut le voir, le beau temps était de la partie, et avec lui, la bonne humeur ! Un travail exceptionnel a été réalisé, avec un résultat bien au-delà de ce qui était escompté.

Tous ces efforts ont été récompensés par un repas que Rachel avait organisé, sous le préau devant la mairie.

Voilà, une bonne demie-journée (voire plus) de partage et de convivialité, et qui a permis à notre village de se refaire une petite beauté, et nous l'espérons d'en rendre fiers tous nos concitoyens.

De la part de la commune et de son conseil municipal, un grand merci à tous, en espérant vous revoir l'année prochaine !



Le temps de Noël

Comme chaque année, la commune vous invite tous à venir lancer ensemble le temps de Noël.



Vin chaud, chocolat, manalas, et bien plus vous y attendront grace notamment à Christine Sutter!

Luc Graber, qui nous a ravis l'année dernière avec les décorations et son système de chauffage apprécié en cette période de l'année, travaille depuis quelques bonnes semaines déjà à de nouvelles surprises !!!

Bientôt !!!
Un nouvel évènement de
partage à Magstatt-le-Bas



Tous les membres du Conseil Municipal
vous invitent cordialement à passer un
moment convivial pour débiter

LE TEMPS DE NOEL

Le 25 novembre 2022
A partir de 17h30,
A la place de l'église



Etat-civil

LES NAISSANCES



LES DECES



Les Grands anniversaires

Les grands anniversaires fêtés ces derniers mois



Les grands anniversaires à venir

LA DOYENNE 95 ANS

Georgette BRUNNER, née le 22 avril 1928,
domiciliée au 12 Rue de Koetzingue

90 ANS

Roger BILGER, né le 8 juin 1933,
domicilié au 9 rue de Uffheim

85 ANS

Marie-Thérèse Spittler, née le 14 février 1938,
domiciliée au 10 rue des Vergers

Marie-Jeanne Muller, née le 4 mai 1938,
domiciliée au 6 rue de Koetzingue

75 ANS

René Hager, né le 26 mars 1948,
domicilié au 6 rue Charles Zumstein

Marie-Louise Matler, née 7 mars 1948,
domiciliée 4 rue de la Libération

...pour une balade par



une belle journée d'automne...



La Chorale Sainte Cécile



« *Colchiques dans les prés, fleurissent, fleurissent... C'est la fin de l'été !* ».

Que de souvenirs engrangés durant ces mois d'été : soleil, vacances, montagnes, mer, repos, découvertes... Bons et beaux moments vécus en famille, entre amis, qui mettent la joie au cœur et aident à dépasser les soucis et l'ambiance morose de notre planète.

Pour entamer un bel automne et un hiver serein, Arlette, notre directrice de chorale, nous invite à découvrir l'œuvre d'un compositeur finlandais sur « la paix du soir », chanson pleine de douceur et de sérénité ; une bonne alternative pour nous échapper un peu de la frénésie du quotidien.

Et pour prolonger cette thérapie en chantant, nous vous invitons chaleureusement à vous joindre à nous tous les mardis dans la salle St Michel de Magstatt-le-Bas (école) à 19h30.



Compositeur Jean Sibelius,
présenté par Arlette Zurlinden :

En ce mois de novembre, la chorale vous propose de découvrir l'univers de Jean Sibelius (1865-1957), compositeur finlandais. Son œuvre compte environ 134 partitions dont un opéra, sept symphonies, un concerto pour violon, de nombreux poèmes symphoniques, Lieder et musiques de scènes, ainsi que « la Valse triste », œuvre bien connue.

Nous avons eu le plaisir de chanter un extrait de « Finlandia » op.26, un poème symphonique composé en 1899 qui deviendra rapidement l'hymne de la Finlande indépendante, la Finlande étant sous le joug russe depuis 90 ans (le titre original est « l'Eveil de la Finlande »). C'est un hymne d'une beauté sauvage et rude, pareil au pays qu'il veut dépeindre, ce pays aux mille lacs.

En 1938, il adapte son œuvre pour chœur d'hommes. Une seconde version naît en 1940 dont les paroles sont les suivantes : « Finlande, debout, parce que tu as crié au monde que tu t'es débarrassée de ton esclavage. Sous le joug de l'oppression tu ne demeureras plus. Ton matin est arrivé, ô notre Finlande ! ». D'ailleurs, « Finlandia » remplace bien souvent dans les célébrations officielles l'hymne national.

Jean Dauby (1919-1997), poète du Nord-Pas-de-Calais, professeur et journaliste, a écrit en plus de ses poèmes, de nombreux textes pour le mouvement des chorales profanes « A cœur Joie » fondé par César Geoffroy. La musique de Sibelius l'a profondément ému et lui a inspiré le texte français auquel il a donné le titre : « Prière ».

« *Prière* », une invitation au repos, à la sérénité et à la paix. L'arrangement choral est de Nicolas Ruffieux. (Youtube vous permet de l'écouter dans sa version originale).



PRIERE

Musique : Jean SIBELIUS

Texte : Jean DAUBY



*La paix du soir s'étend sur nos villages,
La lampe veille au cœur de nos maisons,
Le lac a pris le deuil de ses naufrages,
Et la forêt frémit d'un long frisson.
Un feu surgit dans les hauts pâturages
Dont chaque flamme allume une oraison.*

*Maître du jour, Seigneur de lumière,
Roi de la nuit penché sur nos sommeils,
Nous t'implorons pour les fils de la terre
Qui ont peiné sous de pesants soleils.
Laisse monter vers toi notre prière,
Sois près de nous jusqu'au temps du réveil.*

*Garde-les tous à l'ombre de tes ailes,
L'enfant troublé, les époux séparés,
Le voyageur que la lune ensorcèle,
Le prisonnier à l'espoir effacé.
Et qu'ils soient forts d'ici l'aube nouvelle,
Pour ce demain que tu as préparé !*



Comme chaque année, notre chorale fête sa patronne, Sainte Cécile, lors de la messe en l'honneur du Christ-Roi de l'Univers,

le dimanche 20 novembre 2022 à l'église de Magstatt-le-Bas.

Un programme de chants festifs sera interprété par nos choristes, dont une œuvre de François Couperin (1668-1733), « *Jubilemus Exultemus* », ainsi que « *Panis Angelicus* » de César Franck (1822-1890).

Vous y êtes chaleureusement invités !

Musicalement vôtres,
Marie-Thérèse Spittler et Arlette Zurlinden

L'Association Culturelle

Sortie à Colmar

Le dimanche 11 septembre 2022, une visite de Colmar - musée d'Unterlinden et ville -, a été proposée aux membres de notre Association Culturelle. Cette journée culturelle, organisée par Jean-Louis Fousson, a rassemblé quelques 24 participants, dont le seul ado, Hugo Hager n'était pas des moins intéressés !



Toutes les conditions étaient réunies pour réjouir chacune des personnes présentes : un soleil engageant et une température idéale, le déplacement en train pour la plupart, ont apporté bonne humeur et gaîté dès le départ matinal.

Mais surtout : deux guides épatants dont le professionnalisme n'est plus à démontrer ont su tenir en haleine chacun d'entre nous, aussi bien dans le musée d'Unterlinden le matin où nous avons pu profiter des explications de Nathalie, qu'en ville l'après-midi avec Paul, notre deuxième guide.

C'est avec émotion que nous avons découvert ou redécouvert le retable d'Issenheim, œuvre magistrale de Matthias Grünewald et Nicolas de Haguenau (16ème siècle), récemment restaurée ; ainsi que d'autres œuvres présentées et déchiffrées par Nathalie.

Après un repas convivial au restaurant du musée, nous avons parcouru les rues de Colmar, guidés par les explications très intéressantes de notre deuxième guide.

A l'heure du retour, nous étions tous du même avis : c'était une journée riche et géniale !

Mais qu'a retenu Hugo de cette journée, le plus jeune des participants (12 ans) ? Nous lui avons posé la question...

« - C'était super sympa dans le train, on a pu parler ensemble.

- Dans le musée, nous avons rencontré le président de l'Association Schongauer qui gère le musée d'Unterlinden. Il nous a expliqué l'histoire du musée.

- J'ai aimé découvrir le retable d'Issenheim. Comme il est grand ! La guide nous a raconté plein de détails que nous n'aurions pas vus.

- Mais nous avons vu aussi plein d'autres choses : j'ai beaucoup aimé la mosaïque et la reproduction en tapisserie de Gernica de Picasso.

- L'après-midi, dans les rues de Colmar, nous avons vu des statues de Bartholdi, de beaux bâtiments dont la Maison des Têtes, la Petite Venise...

- J'ai appris beaucoup de choses sur Colmar, j'ai adoré !!! »

Hugo Hager



Un grand merci aux organisateurs de ce dimanche pas comme les autres !

Amicale des Sapeurs Pompiers



Après un feu de carnaval au format réduit (néanmoins réussi et apprécié !), c'était au tour de notre traditionnelle FETE TRICOLEURE, qui s'est tenue le 9 Juillet. Et pour celle-ci, ce fût « grandeur nature » !

Encore un sacré moment passé avec les Magstattois, et autres, venus des villages alentours. Le genre de soirée qui nous fait du bien à tous !

De quoi boire quelques verres (avec modération, évidemment), se restaurer que ce soit avec le menu, quelques merguez ou même d'excellentes tartes flambées... et danser !!! avec le groupe OSMOZ qui a réussi à maintenir l'ambiance jusque tard dans la nuit.



Et bien sûr, le fameux Feu d'Artifice, que chacun sait le plus beau de la région ! Naturellement !!!



La préparation n'a pas été simple, avec une intervention pour feu de ferme qui nous a pris 6 volontaires dès 9h le matin et ce jusqu'à quasiment 17h, les mains manquaient. Mais la motivation était là, et avec l'aide précieuse d'autres bénévoles, pompiers ou pas, tout était prêt en temps et en heure pour vous recevoir.

Alors, nous profitons de ce bulletin pour remercier tous ceux qui sont venus aider, ainsi que tous ceux qui nous ont rejoint le soir pour nous soutenir et nous l'espérons, passer un bon moment en notre compagnie.



A bientôt pour notre prochain événement :

Le feu de Carnaval

Prévu le samedi 18 mars 2023





Les Petits Loustics



Les vacances d'été chez LES P'TITS LOUSTICS

La thématique abordée pour les maternelles lors des vacances de juillet était l'océan. Avec les animatrices, les enfants ont pu découvrir le monde de l'océan à travers différentes activités sur le thème des poissons, pirates, sirènes...

Les temps forts de ces vacances pour les maternelles étaient les deux sorties piscine à Ottmarsheim et une après-midi d'expériences scientifiques sur le thème de l'eau avec Clément Pontier.

Pour ce mois de juillet, nous avons décidé de partir à l'aventure avec les primaires. Nous leur avons proposé différentes activités principalement à l'extérieur : des grands jeux, des jeux d'eau, la construction de cabanes en forêt, de la cuisine.

Plusieurs temps forts ont rythmé ces vacances : une sortie VTT à Equidefis à Zaessingue chez Melaine Gunti, une course d'orientation dans la forêt de Magstatt le Haut avec Julien de Cameleon Sport, les 2 sorties piscine à Ottmarsheim avec les maternelles et une journée avec une balade à la Petite Camargue Alsacienne le matin et Aquapark l'après-midi à Bartenheim.

Deux autres sorties VTT étaient prévues, l'une à l'aire de jeux à Rantzwiller et une à Sierentz pour la visite d'un rucher, nous avons dû les annuler pour cause de fortes chaleurs.



L'ACTUALITÉ DE NOS ASSOCIATIONS

Le thème des vacances du mois d'août était le même pour les 2 groupes :

« *Les vacances continuent...* »

Les maternelles ont participé à différentes activités : petits jeux, bricolage, peinture, danse et parcours de motricité.

Comme tous les ans, nous avons accueillis les tous petits pour des matinées d'adaptation avant la rentrée de septembre.

Les primaires ont fait des bricolages (customisation de lunettes de soleil, d'éventail ...), préparé un goûter fruité, participé à des grands jeux et des jeux d'eau.

Le temps fort de ces vacances pour les primaires était une randonnée jusqu'au Grand Chêne.



Depuis la rentrée de septembre, nous accueillons les enfants de Koetzingue pour l'accueil du midi et du soir en période scolaire et lors des activités du mercredi et des vacances scolaires.



Les dernières nouvelles des écoles du RPI Magstatt-le-Bas et Magstatt-le-Haut



Samedi 25 juin 2022,

la fête des écoles du RPI Magstatt-le-Bas et Magstatt-le-Haut a démarré avec la présentation de chants sur le thème « En couleurs » qui a été appréciée par les familles.

Puis, enfants, parents, enseignants et proches se sont réunis autour d'un pique-nique convivial dans la cour verdoyante à l'école de Magstatt-le-Bas embellie avec les belles réalisations plastiques des élèves.



A l'occasion du départ en retraite de Mr Fuchs, directeur et enseignant depuis 36 années à l'école de Magstatt-le-Bas, plusieurs surprises ont été organisées, ce même jour, par les écoliers et leurs enseignants mais aussi les membres de différentes associations et du conseil municipal de Magstatt-le-Bas.

La créativité, l'originalité et les émotions étaient de la partie pour le remercier de son engagement, de son travail passionné et de sa bienveillance envers les écoliers au fil de ces années.





Merci aux parents volontaires qui se sont mobilisés pour organiser et préparer cette fête, proposer une tombola et quelques jeux pour la plus grande joie des enfants.

Merci à tous ceux qui ont aidé à tenir les stands et contribué à la réussite de cette fête !

Jeudi 1er septembre 2022,

84 enfants ont repris le chemin vers l'école de Magstatt-le-Bas ou vers l'école de Magstatt-le-Haut pour la nouvelle année scolaire 2022/2023



A l'école de Magstatt-le-Haut, dès 8h, 24 élèves en GS-CP et 23 élèves en CE1-CE2 ont été accueillis par Mme Vuillaume Valérie, la directrice des 4 classes du RPI Magstatt-le-Bas et Magstatt-le-Haut et l'enseignante en CE1-CE2, Mme Rietsch Marie-Claude, l'enseignante en GS-CP, Mme Piat Joséphine, ATSEM et Mme Heitz Florence, la maire de Magstatt-le-Haut.

La rentrée s'est fêtée en musique en gestuant et en chantant « Des couleurs plein la tête » et « C'est la rentrée, c'est reparti ».

A l'école de Magstatt-le-Bas, 22 élèves en PS-MS et 15 élèves en CM1-CM2 ont été accueillis respectivement par Françoise HAULTCOEUR et Marc MATHIS, enseignants. Dans l'après-midi, les élèves de MS et CM1-CM2 se sont retrouvés pour chanter en chœur la joie de la rentrée.



Bonne année scolaire à tous !

A la rencontre d'Amélie, scolarisée en Argentine

Vendredi 7 octobre, nous avons eu le grand plaisir d'accueillir, Amélie Brunner, âgée de 5 ans dans notre classe. Elle vit en Argentine et était en vacances dans sa famille pour quelques temps avant de regagner Bandera. Nous avons profité de sa présence pour lui poser des questions puisqu'elle comprend et parle le français. Elle a également participé aux activités et pris un grand plaisir à découvrir la petite salle de jeux et à jouer dans la cour avec les enfants. Un très bon moment de partage et de vivre ensemble !

« Ma ville, c'est Bandera. J'habite en Argentine. C'est très loin. On a pris 3 avions pour venir là. On était dans le 1er avion. Après on était à Paris et après encore un avion. C'était un grand avion. En Argentine on parle espagnol.

J'ai 5 ans. Dans ma classe, il y a 20 enfants : 10 garçons et 10 filles. J'ai une copine qui a 7 ans. A l'école, on apprend à faire des choses : les lettres, les chiffres. Je dessine. Moi j'aime les fleurs et l'arc-en-ciel. J'aime manger des nouilles avec des tomates. J'aime aussi la laitue, les carottes du jardin. J'aime le jardin. J'aime le gâteau à la pêche. Ma maman fait très bien le gâteau. J'aime aussi le gâteau au chocolat. J'aime la glace à la fraise. C'est très bon, encore meilleur que la vanille ! »



A la manière de l'artiste Robert Delaunay



Les élèves du CP/GS ont travaillé sur les ronds en graphisme, puis ils ont peint des cercles concentriques à la gouache. Après les avoir découpés, ils ont créé une œuvre collective à la manière de l'artiste Delaunay.

LA SEMAINE DU GOÛT

DU 10 AU 16 OCTOBRE 2022



Au programme à l'école maternelle : la couleur orange

Lundi 10 octobre matin, Les enfants ont goûté des aliments sucrés ou salés de couleur orange. Ils ont pu exprimer leur avis sur ces différents aliments.

Lundi après-midi les MS ont préparé 2 cakes à la carotte qui ont été dégustés le mardi matin au goûter.

Marc, le maître des CM1/CM2 l'a goûté et l'a trouvé excellent !



Mardi 11 octobre matin, ce sont les PS qui ont réalisé une confiture potiron/orange.

La confiture a été dégustée jeudi matin sur des tartines !

Jeudi 13 octobre, les MS ont réalisé une soupe potiron/carotte. Celle-ci a été très appréciée vendredi matin par les enfants. La cocotte était totalement vide à la fin de la dégustation :-)

Cette semaine du goût a été très appréciée par les enfants et ils ont appris beaucoup de choses à travers ces différentes expériences culinaires.



Vendredi 21 octobre 2022, les élèves de CM ont organisé un « petit » goûter. Quatre groupes d'élèves étaient chargés de ramener des aliments avec des saveurs différentes : du sucré, du salé, de l'amer et de l'acide. On aurait dit « un déjeuner » : il y avait des muffins, du chocolat noir, des biscuits salés, de la confiture, des fruits, des yaourts, des cornichons, quelques boissons etc. Chacun pouvait goûter, c'était délicieux !



Nous remercions bien chaleureusement les mamans qui ont encadré les ateliers ainsi que les parents qui ont apporté potiron, oranges, persil.

Cross au collège de Sierentz

Jeudi 20 octobre 2022, les élèves de la classe de CM1-CM2 ont participé au cross du collège de Sierentz. 500 élèves environ ont participé à cette course : les collégiens et environ 200 élèves de CM venant des écoles des villages voisins. Tout d'abord, les filles ont couru 1400m. Puis, les garçons ont couru 1760m. Tout le monde a couru pour la cause d'ELA, une association qui se mobilise pour les enfants touchés par une leucodystrophie !



Au coup de sifflet, tout le monde est parti ! Nous avons suivi un cycliste qui nous indiquait le chemin. Même à bout de forces, personne n'a marché ! Quand on a aperçu la ligne d'arrivée, on a couru encore plus vite ! On était bien entraîné. C'était très amusant et stimulant. Bravo à Eline qui a remporté la médaille de bronze des élèves en CM1 !



Après avoir couru, nous avons mangé une part de gâteau et bu du thé et/ou de l'eau. Il y avait beaucoup de gâteaux : c'était difficile de choisir ! Le parcours du cross était sympathique ! Avec le beau temps, le cross s'est vraiment bien passé. C'était super !

Chacun a fait de son mieux !

BRAVO À TOUS!



Les entrepreneurs de notre village

NOUVEAUTE à MAGSTATT-LE-BAS

des soins énergétiques "Lahochi" sont proposés par Carole SANTAMARIA, à son domicile.

Des soins pour harmoniser votre corps et apaiser votre esprit.

Depuis le mois de septembre, elle anime des séances de bien-être par le rire, le mardi à 19h30 à l'ancien tribunal de Sierentz.

Elle propose des ateliers pour différents publics (les entreprises, les enfants, en Ehpad).

Egalement formée à la psychologie positive, Carole, vous aidera à sortir ou à éviter la dépression.

Elle vous transmettra sa positivité et sa joie de vivre.

Vous pouvez prendre rendez-vous ou avoir plus de renseignements sur ses prestations en la contactant au 06.77.15.85.29 ou par mail à contact@carolesantamaria.com

CAROLE SANTAMARIA

Praticienne Lahochi / Professeur Yoga du Rire/
coach de vie en psychologie positive



SAISON 22/23

Julien

Où nous retrouver ?

Mélanie

LUNDI

- 8h45 : Impact'santé Franken (impactivité)
- 14h : SAJ Saint-Louis
- 16h30 : Périscolaire les tournesols Helfrantzkirch



- 9h15 : Training nature santé St-Louis
- 10h15 marche nordique St-Louis
- 12h : AP en entreprise TRENCH
- 13h45/18h30 : Réseau santé sud Alsace Waldig-Altkirch

MARDI

- 8h30 : Impact'santé Sierentz (impactivité)
- 10h : SAJ Saint-Louis
- 13h30 : Collège TZAMA*
- 16h30 : ESAT Bartenheim (impactivité/bulle d'air)



- 8h30 MAM'ACTIVE : AP en pré & post partum
- Réseau Santé Sud Alsace
- Collège TZAMA*

MERCREDI

- 8h30 : KIDIMOUV (2-5 ans impactivité)
- 10h : école française de Bale
- AM : 1x/mois : Les ptis loustics Magstatt le haut
- 17h-20h : club de badminton de Bartenheim



- 8h30 : KIDIMOUV (bénévolat impactivité)
- Repos

JEUDI

- intervention scolaire
- 15h : Badminton Santé Bartenheim
- 16h30 : Périscolaire Uffheim



- 8h30 : ESAT Bartenheim (impactivité/bulle d'air)
- 12h15 : agent de la ville Saint Louis*
- 13h30 : Réseau santé sud alsace SL
- 16h15 : Séniors (Gym Uffheim)
- 17h30 : Pilates Santé
- 18h30 : Pilates avancé

VENDREDI

- Repos

- 8h30 : Training santé St-Louis
- 9h30 marche nordique St-Louis
- 13h30 : Marche nordique (Gym Uffheim)* / CAP Mulhouse*



MAIS AUSSI...

- A domicile
- en centre de formation



SAMEDI

- Atelier soutien à la parentalité
- Café de la motricité (1x/trimestre) (impactivité)



www.cameleonsport.fr

*Selon planning



Beaucoup d'entre-elles attendaient la fusion des deux départements pour se rattacher à nos services.

En attendant cette fusion, trois communes limitrophes au Haut-Rhin avaient déjà emboîté le pas, Muttersholtz en 2014, Kintzheim, l'année suivante et Wittisheim en 2020. Ces communes sont rattachées au poste de Colmar, tout comme Baldenheim, Diebolsheim, Ebersheim, Ebersmunster Hilsenheim et Rhinau arrivées à partir de septembre 2021.



Depuis le 1er mars, la Brigade Verte a créé un douzième poste qui est basé sur la commune de Villé, où cinq Gardes-Champêtres assureront la surveillance régulière de 27 communes :

- De la vallée de la Bruche
- De la région de Molsheim
- Du val de Villé
- Du Pays de Barr.

A ce jour, nous comptons 80 agents répartis comme suit : du personnel administratif, des gardes-champêtres, des assistants garde-champêtre et du service démoustication.

Les gardes-champêtres sont répartis sur les 12 postes du Nord au Sud de la région dont la mission essentielle est la surveillance des 379 communes adhérentes.

Ces visites sont renforcées par des patrouilles d'intervention qui agissent sur appel des municipalités ou des particuliers pour des nuisances d'ordre environnemental ou de cadre de vie.

Les domaines de compétence des gardes sont très variés : un troupeau de moutons divagant sur la route, un chien errant, l'incinération de végétaux, de papiers ou de plastiques dans le jardin d'un particulier, des plaintes suite à l'utilisation de tondeuses à gazon les jours fériés, des infractions en matière de chasse ou de pêche, la circulation de véhicules dans les espaces naturels, ... la liste est très longue et souvent agrémentée de nombreuses surprises.

Les gardes privilégient le contact avec la population locale et les élus avec une priorité absolue : informer et sensibiliser le public sur la réglementation en général que ce soit en matière d'environnement ou de cadre de vie et, en cas d'intervention, apporter dans la mesure du possible une solution humaine par le dialogue plutôt que par la répression. Mais la répression est malheureusement parfois inévitable, et le garde champêtre a donc pouvoir de verbaliser.



Répartition des
12 postes

Plus d'information

Brigade verte (7/7) : 03.89.74.84.04
site internet : www.brigade-verte.fr



1 pied d'ambrosie =
1 million de grains de pollen
+ des centaines de araines

Lutte contre l'ambrosie : chacun peut agir !

Arrivée accidentellement d'Amérique du Nord depuis les années 1850, **l'ambrosie, plante annuelle invasive, est présente dans l'ensemble du territoire français à des degrés divers.**

Son pollen, émis en fin d'été jusqu'en octobre, provoque de **graves allergies** chez les personnes sensibles.

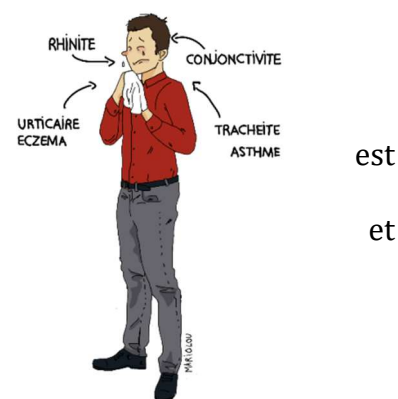
Il suffit de quelques grains de pollen pour que des symptômes apparaissent : rhinite allergique, conjonctivite, trachéite, toux, urticaire, voir asthme et eczéma...

L'ambrosie cause un problème majeur de santé publique.

Avec son **fort potentiel d'envahissement**, l'ambrosie est également une **menace pour l'agriculture** (pertes de rendement dans certaines cultures).

De plus, sachant que le nombre de personnes allergiques en métropole estimé entre 1,1 M et 3,5 M selon le rapport de juillet 2020 de l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement du travail (ANSES), les coûts annuels de l'impact sanitaire associé à l'ambrosie en France se situent, selon ce même rapport :

- entre 59 M€ et 186 M€ pour la prise en charge médicale ;
- entre 10 M€ et 30 M€ pour la perte de production ;
- et entre 346 M€ et 438 M€ pour la perte de qualité de vie pour personnes allergiques.



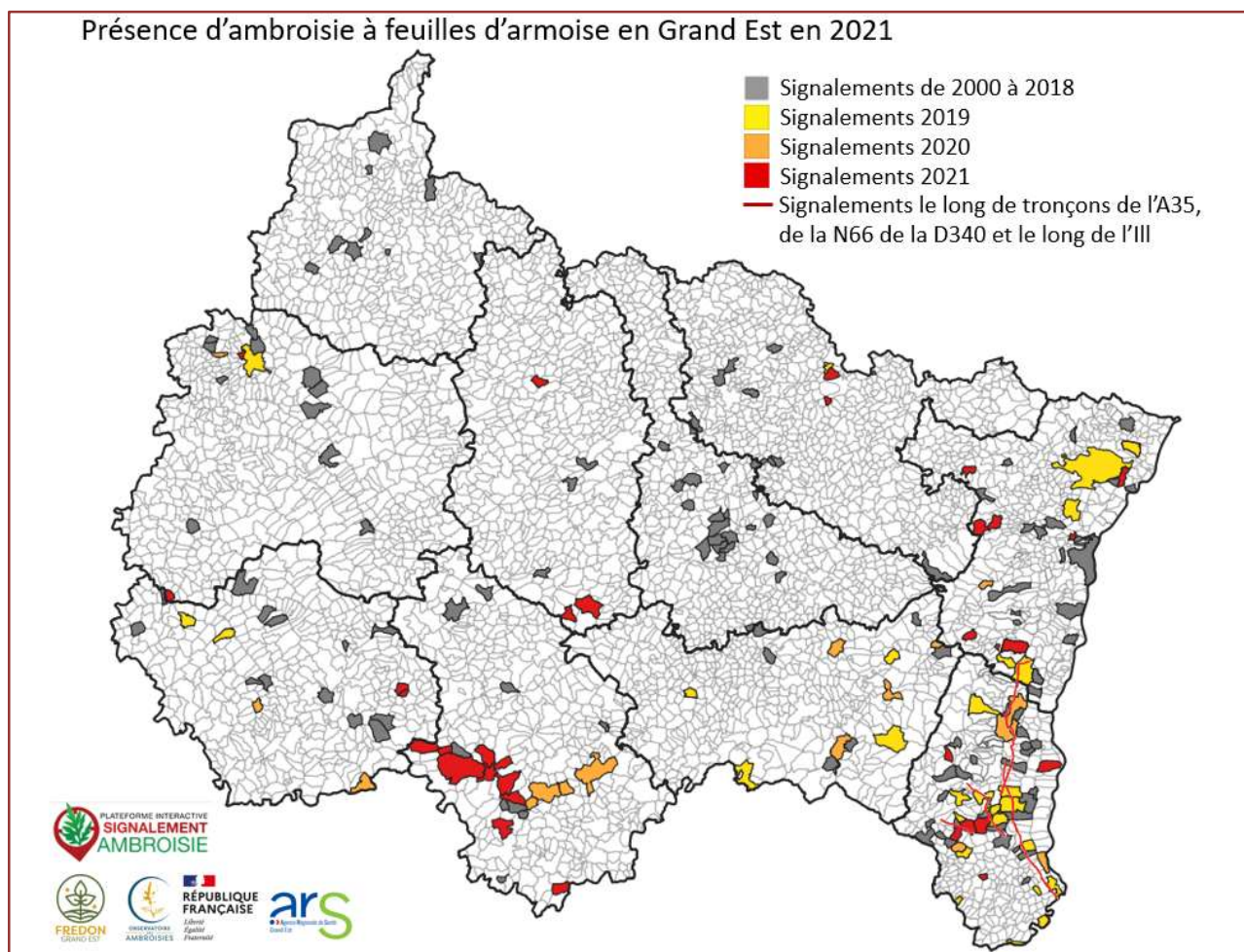
Si la région Grand Est venait à être infestée à la hauteur de la région Auvergne-Rhône-Alpes, les coûts estimés de l'ambrosie seraient de 28 M € pour les dépenses de soin.

A noter également qu'un **accroissement de ces coûts est attendu à l'avenir**, en raison de l'élargissement prévu des zones infestées par l'ambrosie, exposant de fait de nouvelles populations, et d'une augmentation des niveaux de pollens dans l'air ambiant, notamment en lien avec le changement climatique.

L'instruction ministérielle du 20 août 2018 a confié aux ARS la compétence pour organiser les plans locaux de surveillance et de lutte contre les ambrosies. L'ARS Grand Est a délégué à FREDON Grand Est la mise en place d'un plan pluriannuel pour la prévention et la lutte contre les ambrosies, dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement (PRSE).

Situation en Grand Est

En Grand Est, **les observations de plants d'ambroisie sont de plus en plus nombreuses.**



Comment agir ?

Pour limiter l'envahissement, et les dépenses qui seraient alors nécessaires, chacun peut agir. Dans chacun des départements du Grand Est, des arrêtés préfectoraux imposent une **destruction obligatoire**.



Chacun peut signaler la présence de la plante sur la plateforme nationale de signalement de l'ambroisie.

Pour permettre la validation du signalement par un référent local, merci d'indiquer vos coordonnées.

Savoir reconnaître l'ambrosie :

- 1^{ère} pousse : en avril
- Hauteur : 30 cm à 1,2 m
- Tige verte voire rougeâtre, dressée et couverte de poils blancs.
- Feuilles très découpées, vert vif uniforme sur les 2 faces.
- Fleurs en juillet-août, regroupées en épis vert-jaune, au sommet des rameaux
- Graines : en octobre, puis la plante meure.



Où la trouver ?

L'ambrosie se développe et se multiplie très facilement sur différents types de terrains et de préférence :

- les **sols nus ou remaniés** (cultures, friches, bords de routes et de voies ferrées, bords de rivières),
- les **zones d'entrepôts** de graines et de fourrages,
- **mais aussi les jardins** des particuliers via les graines utilisées pour les oiseaux qui peuvent contenir des graines d'ambrosie.

Avant d'intervenir, des précautions adaptées à la saison sont à prendre, liées au stade de développement de la plante : renseignez-vous !

Pour plus d'information sur l'Ambrosie, notamment au sujet des moyens de lutte :

	<ul style="list-style-type: none">• FREDON Grand Est : www.fredon.fr/grand-est/• Contact par mail : ambrosie@fredon-grandest.fr
	<ul style="list-style-type: none">• <u>L'observatoire national des ambrosies</u> : https://ambrosie-risque.info/
	<ul style="list-style-type: none">• <u>L'Agence Régionale de Santé Grand Est</u> : www.grand-est.ars.sante.fr/lambrosie

[Projet du 20 août 2021](#)



Cours de yoga

Reprise des cours à Magstatt-Le-Bas

le mercredi 28 septembre 2022 de 19h30 à 21h15.

Mouvements, Respirations, Concentrations,

Détente profonde et activation de l'Energie.

Un chemin vers Soi...

Renseignements : Lacker Marie-Josée : 07 86 13 54 46

mariejo.lacker@gmail.com

RDV: Salle communale La Menuiserie

2 rue des Menuisiers 68510 Magstatt-le-Bas

www.pradipika68.com

La sophrologie à Magstatt le Bas

Salle communale
"La menuiserie"
2, rue des menuisiers
MAGSTATT-LE-BAS



CALENDRIER DES SEANCES: MARDI DE 9H15 À 11H15

- les 08 & 22 novembre 2022
- les 06 & 13 décembre 2022
- les 03 et 17 janvier 2023



POUR PARTICIPER GRATUITEMENT A L'ATELIER:

Inscrivez-vous (nombre de places limité):

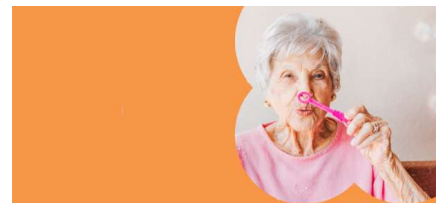
- par mail: ange.macnar@orange.fr
- par téléphone: 03 89 81 49 95

LA SOPHROLOGIE, UN OUTIL POUR FETER VOS PRINTEMPS AVEC SERENITE!

- Apprendre à se détendre, à mieux gérer son stress
- Mieux connaître son schéma corporel
- Diminuer les pensées parasites
- Améliorer la qualité de son sommeil
- Renforcer son élan vital
- Développer la pleine conscience



« Retour sur un cycle initialisé de 10 séances de Sophrologie-Relaxation pour les seniors à Magstatt-Le-Bas »



Au bout de seulement quatre séances de sophrologie-relaxation, nous avons appris à mieux gérer le stress, à déposer ses peurs ou encore à installer un état de sécurité pérenne, avec comme fil conducteur la respiration consciente, la visualisation et l'intention. En effet, le mental ne reste pas au pied de la porte mais est mis au service de notre bien-être !

N'oublions pas également la relaxation musculaire et mentale présente à chaque séance !

Quelques participants de ce groupe de 18 seniors témoignent :

« Un beau moment de sérénité avec quelques exercices tout simples pour reprendre pied sur terre et instaurer à nouveau le calme en nous. Merci Angélique pour toutes ces belles choses que tu nous fais connaître » - Odile

« La voix d'Angélique, si douce, me calme et me permet de passer deux heures de bien-être ! Merci ! » - Geneviève

« Deux heures passées avec Angélique et nous voilà d'attaque pour affronter la journée, détendus et sereins ! Un grand merci à elle ! » - Charles et Arlette.

Sophrologie à Magstatt... Apprendre à gérer ses stress, ses angoisses, mais aussi prendre confiance en soi, trouver des clés pour un meilleur sommeil, appréhender des difficultés...

Au fil des séances, la douceur d'Angélique Macnar assortie à son professionnalisme, nous amène vers un chemin dont nous n'avions pas forcément conscience : notre moi profond, celui que nous aurions tendance à ranger dans un tiroir. Apprendre à respirer autrement tout en conjuguant gestes et pensées ... Des images, des couleurs se dessinent dans notre imaginaire et nous amènent vers un but essentiel : gérer nos émotions. Bien-être, détente, sérénité seraient les mots qui me viennent à l'esprit après une séance de sophrologie.

Silvère et moi sommes totalement conquis. Merci Angélique !

Les séances (gratuites pour les participants) sont financées dans le cadre du plan national "Bien vieillir", en partenariat avec la Conférence des Financeurs de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie et la commune de Magstatt-Le-Bas, notamment pour la mise à disposition gracieuse de la salle. Le cycle complet est animé par Angélique Macnar, sophrologue. Les participants peuvent poursuivre en toute autonomie, entre les séances, à partir de différentes ressources mises à disposition sur une plate-forme (enregistrements audio, résumé des séances...).

Angélique témoigne :

« Groupe très sympathique, joyeux, prévenants les uns envers les autres, très impliqués... c'est un réel bonheur de les retrouver tous les 15 jours ! »





deviens ce que tu es!

**La Mission Locale :
vous aider, c'est notre mission !**

L'emploi

- Rédiger vos CV et lettre de motivation
- Préparer vos entretiens
- Postuler aux offres
- Décrocher un contrat

L'orientation

- Choisir votre métier
- Faire des stages
- Construire un projet

La formation

- Trouver votre formation
- Obtenir un financement
- Vous inscrire et vous préparer aux sélections

La vie sociale

- Logement
- Santé
- Handicap
- Gestion du budget
- Aide administrative

MISSION LOCALE
ST-LOUIS ALTKIRCH

Vous avez entre 16 et 25 ans ?

La Mission Locale est là pour vous, quel que soit votre besoin : emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, ...

Les conseillers de la Mission Locale vous rencontrent dans leurs locaux ou en permanence délocalisée et vous proposeront des solutions personnalisées 😊

Nous sommes là pour vous à chaque étape !

La Mission Locale Saint-Louis Altkirch est une association qui fait partie d'un réseau national et qui accueille les jeunes de 16 à 25 ans pour les aider dans la recherche d'un emploi ou d'une formation. L'équipe de conseillers aborde également les questions de l'orientation professionnelle et de la vie quotidienne.

La Mission Locale apporte à chaque jeune des réponses adaptées et personnalisées, selon son niveau, ses besoins, ses difficultés.

La Mission Locale propose également le contrat engagement jeune : un parcours de 6 à 12 mois où le jeune bénéficie d'un programme d'activités hebdomadaires et peut percevoir une allocation pouvant aller jusqu'à 520€.

Pour offrir un accompagnement individualisé, les conseillers s'appuient sur une offre de service dense et variée allant de la rédaction d'un CV à la découverte de la conduite sur un simulateur en passant par de la médiation animale ! Découvrez notre panel d'activités sur notre site web www.ml-sa.fr dans l'onglet agenda.

Des conseillers font le déplacement près de chez vous, toutes les semaines, venez les rencontrer à : Dannemarie, Ferrette, Folgensbourg, Hirsingue, Ranspach-le-bas, Sierentz, Seppois-le-bas, Waldighoffen.

Infos pratiques

Les conseillers de la Mission locale reçoivent les jeunes en entretien sur RDV à Altkirch et Saint-Louis :

Saint-Louis	Altkirch
5, rue Concorde	39, av du 8 ^{ème} Hussard
Tél : 03 89 08 96 71	
accueil@ml-sa.fr	www.ml-sa.fr

Dans nos quartiers

La fête des voisins au lotissement



L'apéro des voisins, rue de la forêt



Les photos de nos lecteurs :

Les deux Magstatt

Jacques Spittler



N'hésitez pas à nous faire parvenir vos photos ayant pour thème vos découvertes, vos activités dans le village, à l'adresse suivante : mairie@magstatt-le-bas.fr.

Après étude, quelques unes de ces photos pourraient être publiées dans le prochain bulletin...

ATTENTION ! : pour une bonne qualité d'impression, la taille de la photo doit être au minimum de 1 Méga-octets et maximum 4 Mo pour ne pas dépasser la taille maximum de la boîte mail de la mairie. Merci.

Jouons un peu



PROVERBES ALSACIENS

« Ar esch feisst wia n'a Soï. »

Il est gras comme un cochon.

« Ar esch stàrck wia n'a Muni. »

Il est fort comme un taureau.

« Ar esch schlakerig wia n'a Geiss. »

Il est difficile comme une chèvre.

« Ar esch dumm wia n'a Kùah. »

Il est bête comme une vache.

Enigmes

Le père de Jean a 4 enfants : Lucas, Sandra, Julia et ...
Comment s'appelle le quatrième ?

Combien d'animaux vous avez à la maison en sachant que tous sont des chats à part deux, que tous sont des chiens à part deux et tous sont des tortues à part deux.

Dans une course, vous doublez le second juste avant la ligne d'arrivée. Quelle est votre position finale ?

Quelle invention permet de regarder au travers d'un mur ?

Jean / trois (un de chaque) / second / la fenêtre

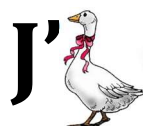
Mots mêlés

Lutin	Cadeaux	Sapin
Neige	Jouets	Famille
Décembre	Guirlandes	Fête
Père-Noël	Joie	Boules
Traineau	Cheminée	Hotte

1	8		7	3					
4			2			3			
9			8					7	
								4	1
						6			5
		8			9				
3		9						1	
					7			9	8
	7	5							

Q	D	Z	C	D	A	U	J	X	Q	S	R	O	D
D	É	C	E	M	B	R	E	L	N	Z	E	F	U
Q	C	A	D	E	A	U	X	L	D	V	B	S	R
D	A	J	O	U	E	T	S	S	I	W	A	E	Y
U	F	T	R	A	I	N	E	A	U	U	D	X	Y
N	E	I	G	E	M	F	A	M	I	L	L	E	Q
J	O	I	E	E	U	S	H	O	T	T	E	O	Y
B	U	K	R	U	L	U	T	I	N	K	E	O	G
P	È	R	E	-	N	O	È	L	I	O	A	B	Y
X	U	G	U	I	R	L	A	N	D	E	S	C	L
C	H	E	M	I	N	É	E	E	M	Y	Y	H	Y
S	A	P	I	N	N	F	Ê	T	E	V	D	S	U
B	O	U	L	E	S	R	R	S	T	P	B	I	E
O	X	A	V	I	U	F	Z	E	Y	U	A	V	L

Rébus



MOT(S) ALSACIEN(S)

« Scheppala » : (1/4 litre de vin) est le diminutif de « Schoppa »
(chopine = 1/2 litre).

ATTENTION ! Ne pas confondre avec « Tschoba » qui désigne une personne un peu léger de la cervelle !

